

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
DREES

SÉRIE
ÉTUDES

**DOCUMENT
DE
TRAVAIL**

**Pauvreté et
transferts sociaux en Europe**

Marc COHEN-SOLAL et Christian LOISY

n° 18 – juillet 2001

MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

Sommaire

Résumé	6
1 – Les différentes mesures de la pauvreté relative et ses conséquences	7
<i>La pauvreté relative et monétaire</i>	7
<i>Le choix du seuil de pauvreté</i>	7
<i>Différentes mesures de la pauvreté relative et monétaire</i>	8
<i>Le taux de pauvreté</i>	8
<i>L'intensité de pauvreté</i>	8
<i>L'indice de Sen</i>	8
<i>Indicateurs de pauvreté : formules et résultats avec un seuil à 60% de la médiane nationale</i>	11
<i>La sensibilité des mesures au seuil de pauvreté</i>	12
<i>La sensibilité du taux de pauvreté</i>	12
<i>La sensibilité de l'intensité de pauvreté</i>	13
<i>La sensibilité de l'indice de Sen</i>	14
<i>Les positions respectives des pays selon la mesure et le seuil de pauvreté</i>	15
<i>Selon le taux de pauvreté</i>	15
<i>Selon l'intensité de pauvreté</i>	16
<i>Selon l'indice de Sen</i>	17
<i>L'ensemble des résultats chiffrés sur les indicateurs de pauvreté calculés à partir des seuils nationaux</i>	19
<i>Taux de pauvreté</i>	19
<i>Intensités de pauvreté</i>	20
<i>Indice de Gini sur la sous-population des pauvres</i>	20
<i>Indice de Sen</i>	21
<i>Seuils nationaux et seuil européen</i>	21
2 – Transferts sociaux et pauvreté	23
<i>Définition du seuil et des transferts sociaux</i>	23
<i>Impact des transferts sur la pauvreté</i>	24
<i>L'impact des transferts sociaux est lié à leur ampleur</i>	26
<i>Quelle réduction de la pauvreté selon le ciblage des transferts sociaux ?</i>	29
<i>Quatre groupes de pays selon l'effet des transferts</i>	31

3 – L’apport des courbes de distribution de revenus dans l’analyse	34
<i>Analyse par groupe de pays</i>	35
<i>Effet des transferts sur la population à très bas revenus initiaux</i>	40
<i>Caractéristiques de la population « très pauvre »</i>	42
4 – Effet des transferts sociaux sur la pauvreté selon l’âge et le nombre d’actifs occupés	44
<i>Selon l’âge de la personne de référence du ménage</i>	44
<i>Selon le nombre d’actifs occupés du ménage</i>	45
5 – Effets des transferts sociaux sur les différents types de ménages	
<i>Les systèmes de garantie de ressources font converger les écarts de pauvreté pour les différentes catégories de ménages</i>	47
<i>Les plus touchés par la pauvreté en Europe : les familles monoparentales et les jeunes isolés</i>	49
<i>Les familles monoparentales avec de jeunes enfants : une forte proportion de pauvres mais une intensité de la pauvreté égale à la moyenne européenne</i>	50
<i>Les jeunes isolés : le plus fort écart de revenu par rapport au seuil de pauvreté</i>	52
<i>Chez les couples, la proportion de pauvres croît mais l’intensité de la pauvreté décroît avec le nombre d’enfants</i>	53
<i>Taux et intensité de pauvreté avant et après transferts sociaux par type de ménage pour chacun des 13 pays étudiés</i>	55
Bibliographie	69

Résumé

Différents indicateurs de la pauvreté relative et monétaire sont présentés : taux, intensité de pauvreté et indice de Sen.

La proportion de pauvres et la position des divers pays au regard de la pauvreté sont très sensibles au choix du seuil de pauvreté. Selon que le seuil est fixé à 50 % du niveau de vie médian ou à 60 %, seuil usuel dans les comparaisons européennes, la proportion de pauvres augmente d'un tiers en Allemagne et double en Irlande. Les pays occupent aussi des positions différentes en termes d'écart au seuil de pauvreté, fort en Italie, faible au Danemark.

L'indice de Sen présente l'avantage d'intégrer les différents aspects de la pauvreté monétaire relative et de posséder une bonne propriété pour les comparaisons européennes : la position respective des pays est peu modifiée selon le choix du seuil.

Selon leur ampleur et leur ciblage, les transferts sociaux ont pour effet principal de réduire le nombre de pauvres (Danemark, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche) ou d'augmenter leur revenu moyen (Belgique, Irlande, Royaume-Uni). Entre des prestations à caractère plutôt universel et des transferts plus ciblés sur les plus pauvres, la France occupe, avec l'Allemagne et l'Espagne, une place intermédiaire. En Italie, en Grèce et au Portugal, les prestations sociales, d'un montant faible, ont peu d'effet sur la pauvreté.

En Europe, le risque d'être pauvre est plus faible chez les personnes en couple. Ce sont les familles monoparentales et les jeunes isolés qui comptent la plus grande proportion de pauvres. Les jeunes isolés, lorsqu'ils sont pauvres, ont le revenu moyen le plus bas. Chez les couples avec enfants, le risque de pauvreté est plus fort chez les familles nombreuses, surtout lorsque le ménage comporte plus de trois enfants.

1 - Les différentes mesures de la pauvreté relative et leurs conséquences

Dans la plupart des études et comparaisons internationales la définition de la pauvreté est *relative et monétaire* et constitue une mesure des inégalités de revenu dans chacun des pays étudiés.

La pauvreté relative et monétaire

Est considéré comme pauvre un individu qui vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à un *seuil de pauvreté*, généralement fixé comme une fraction *du niveau de vie médian*. Le niveau de vie ou *revenu équivalent* d'un individu tient compte du revenu du ménage dans lequel il vit mais aussi de la taille et de la composition du ménage. Le même revenu équivalent est attribué à tous les membres d'un même ménage (adultes et enfants).

L'ensemble des définitions, par exemple les termes en italiques ci-dessus, et des choix adoptés sont précisés dans l'encadré ci-dessous *Méthodes et Concepts*.

Par la suite, chaque fois qu'on parlera du revenu d'un individu sans autre précision, il s'agira du revenu équivalent, ou du revenu du ménage par *unité de consommation*.

D'autres indicateurs existent qui se fondent sur une approche qui n'est pas uniquement monétaire. L'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale rappelle dans son rapport 2000 qu'un indicateur de conditions de vie, relatif aux difficultés que ressentent les ménages (confort du logement, endettement, consommation, équipement), est mis au point et calculé par l'Insee.

Un autre indicateur, dit de « pauvreté administrative » chiffre le nombre de ménages relevant de la solidarité nationale au titre des minima sociaux.

Le choix du seuil de pauvreté

Plusieurs seuils peuvent *a priori* être envisagés : par exemple 40 % du niveau de vie médian, 50 %, qui est le seuil habituellement retenu en France, et enfin, 60 % qui est le seuil usuel pour les comparaisons européennes. La référence, ces dernières années, au revenu médian plutôt qu'au revenu moyen se justifie car le revenu moyen est trop sensible aux points extrêmes de la distribution des revenus. Le revenu médian est, par exemple, beaucoup plus stable d'une année sur l'autre. Plus généralement, la référence au revenu médian est beaucoup plus adéquate pour les comparaisons. En revanche, la *fraction* retenue du revenu médian est en grande partie arbitraire.

Différentes mesures de la pauvreté relative et monétaire

Le taux de pauvreté

Le taux de pauvreté d'un pays est mesuré par la proportion d'individus vivant dans des ménages disposant d'un revenu équivalent inférieur à un seuil égal à 60 % de la médiane nationale des revenus équivalents.

L'intensité de pauvreté

Le taux de pauvreté ne reflète que la proportion d'individus pauvres dans la population, il ne tient pas compte de **l'intensité de la pauvreté**. En effet, un même taux peut correspondre à des situations sensiblement différentes selon que les ménages pauvres ont des revenus proches ou éloignés du seuil. L'intensité de la pauvreté se mesure par l'écart de pauvreté moyen (*poverty gap*), c'est-à-dire la différence entre le revenu moyen des pauvres et le seuil. Cet écart peut être mesuré en valeur absolue ou en pourcentage du seuil. Ainsi, l'intensité apporte une information différente par rapport au taux de pauvreté : elle mesure une distance moyenne entre les pauvres et la ligne qui définit la pauvreté. Lorsqu'il est mesuré en valeur absolue, l'écart de pauvreté indique le montant du transfert qu'il faudrait en moyenne verser à chaque individu vivant dans un ménage pauvre pour que tous atteignent le seuil de pauvreté.

L'indice de Sen

Pourquoi cet indice ?

Amartya Sen fait les constats suivants :

- Le nombre de pauvres ne dit rien sur le revenu moyen des pauvres. Le nombre de pauvres peut rester inchangé mais s'accompagner d'une forte baisse du revenu moyen des pauvres.
- Le transfert de revenu d'un pauvre vers un moins pauvre ne change en rien le revenu moyen des pauvres et peut même faire baisser le taux de pauvreté.

Dans ces cas, le nombre de pauvres et même l'intensité de la pauvreté fournissent de mauvaises réponses et même quelquefois « une réponse perverse », dit Sen. L'indice de Sen fournit une mesure de la pauvreté qui satisfait aux axiomes suivants.

« *Monotonicity axiom* » : Toutes choses restant égales par ailleurs, la réduction de revenu d'un pauvre doit augmenter l'indice de pauvreté.

« *Transfer axiom* » : Toutes choses restant égales par ailleurs, un transfert de revenu d'un pauvre vers un individu plus riche doit augmenter l'indice de pauvreté.

D'où l'idée d'un indice S fondé sur l'ensemble des écarts individuels g_i entre le revenu y_i et le seuil de pauvreté z ,

$$g_i = z - y_i.$$

En supposant que les y_i sont rangés par ordre croissant, l'indice S de la forme :

$$S = A \sum_{y_i \leq z} g_i v_i \text{ avec } v_i \text{ pondération de l'individu } i \text{ et } A \text{ une constante de normalisation,}$$

doit répondre au critère suivant : plus le revenu y_i est faible, plus le poids v_i dans l'indice doit être élevé.

En fixant $v_i = p+1-i$ avec p le nombre de pauvres et $S = T I$ si tous les pauvres ont le même revenu, Sen démontre dans le cas général (Econometrica, 1976) que

$S = T.[I + (1 - I).G(p/p+1)]$, donc très proche de

$$\boxed{S = T.[I + (1 - I).G]}$$

où G , l'indice de Gini est calculé sur la population des pauvres.

L'indice de SEN est croissant en T , I et G .

L'apport de **l'indice de Sen** est de tenir compte simultanément de la proportion de pauvres, de l'intensité de la pauvreté et de l'inégalité de répartition des revenus parmi les pauvres.

Méthodes et concepts

Les revenus

Les **revenus totaux** sont mesurés au niveau de chaque ménage (ensemble des personnes vivant habituellement dans le même logement). Il s'agit des revenus nets perçus au cours de l'année de référence de l'enquête (1995). Les **revenus avant transferts sociaux, ou revenus initiaux**, comprennent les revenus d'activité (salariés et indépendants), les revenus du patrimoine (locatifs, mobiliers), les transferts privés entre ménages et les pensions de retraites. Les **transferts sociaux** comprennent les allocations chômage, allocations logement, allocations familiales, pensions d'invalidité et minima sociaux. Les transferts en nature et les loyers fictifs imputés aux propriétaires occupant leur logement ne sont pas mesurés dans l'enquête.

Tous les revenus, y compris les revenus français, sont nets d'impôts.

Revenus par unité de consommation : pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu total est divisé par le nombre d'unités de consommation que compte chacun d'eux. Celles-ci sont calculées avec une échelle d'équivalence qui affecte un poids de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 à chaque adulte supplémentaire (de plus de 14 ans), et de 0,3 à chaque enfant (de moins de 14 ans). On parlera ainsi de **revenus équivalents** ou de **niveau de vie** de chaque ménage. Le même revenu équivalent est attribué à tous les membres d'un même ménage (adultes et enfants).

Standard de pouvoir d'achat : pour permettre les comparaisons entre pays, les montants perçus en monnaie nationale sont convertis en Standard de pouvoir d'achat (SPA), monnaie fictive dont chaque unité permet d'acheter la même quantité de biens et services dans tous les pays une année donnée. Les taux de conversion SPA/monnaie nationale sont : B (42,13) ; DK (9,74) ; D (2,148) ; EL (236,5) ; E (134,9) ; F (7,274) ; IRL (0,7032) ; I (1 696) ; L (40,79) ; NL (2,25) ; A (15,19) ; P (142,7) ; UK (0,731).

L'indice de Sen

Le **taux de pauvreté** d'un pays est mesuré par la proportion d'individus vivant dans des ménages disposant d'un revenu équivalent inférieur à un seuil égal à 60 % de la médiane nationale des revenus équivalents adulte. La médiane est le niveau de revenu par équivalent adulte qui sépare la population en deux : la moitié des individus d'un pays dispose d'un niveau de vie supérieur, et l'autre moitié d'un niveau de vie inférieur.

Le taux de pauvreté ne reflète que la proportion d'individus pauvres dans la population, il ne tient pas compte de **l'intensité de la pauvreté**. En effet, un même taux peut correspondre à des situations sensiblement différentes selon que les ménages pauvres ont des revenus proches ou éloignés du seuil. L'intensité de la pauvreté se mesure par l'écart de pauvreté moyen (poverty gap), c'est-à-dire la différence entre le revenu moyen des pauvres et le seuil. Cet écart peut être mesuré en valeur absolue ou en pourcentage du seuil. Ainsi, l'intensité apporte une information différente par rapport au taux de pauvreté : elle mesure une distance moyenne entre les pauvres et la ligne qui définit la pauvreté. Lorsqu'il est mesuré en valeur absolue, l'écart de pauvreté indique le montant du transfert qu'il faudrait en moyenne verser à chaque ménage pauvre pour que tous atteignent le seuil de pauvreté, à un facteur près égal au nombre d'unités de consommation dans chaque ménage (les calculs étant effectués sur les revenus par unité de consommation perçus par chaque ménage).

Enfin, la troisième dimension, **l'inégalité de distribution des revenus parmi les pauvres**, n'est prise en compte ni par le taux ni par l'écart de pauvreté moyen. En particulier, l'intensité reste identique pour différentes dispersions des revenus de pauvres autour de la même moyenne. L'inégalité de distribution des revenus parmi les pauvres peut se mesurer par **l'indice de concentration de GINI** calculé sur la sous-population constituée uniquement par les ménages pauvres. Cet indice est compris entre 0 et 1. Il vaut 0 si la répartition des revenus est absolument égalitaire (tous les pauvres disposent du même revenu) ; il vaut 1 si un seul individu concentre tous les revenus, les autres n'ayant aucune ressource. L'apport de **l'indice de SEN** est de tenir compte simultanément de la proportion de pauvres, de l'intensité de la pauvreté et de l'inégalité de répartition des revenus parmi les pauvres, il s'écrit : $S = T.[I + (1 - I).G]$

où T est le taux de pauvreté, I est l'écart de pauvreté moyen (intensité) mesuré relativement au seuil, et G est l'indice de GINI mesuré sur les pauvres.

Convention adoptée pour le calcul des indices avant et après transferts

Le seuil de pauvreté est défini par rapport au revenu équivalent total, il est maintenu constant avant et après transferts. Dans **l'indice de Sen avant transferts**, le taux de pauvreté est la proportion d'individus vivant au sein des ménages dont les revenus hors transferts sont inférieurs au seuil. C'est sur cette population et avec les revenus hors transferts que sont calculés l'indice de GINI et l'écart de pauvreté. Dans **l'indice de Sen après transferts**, le taux de pauvreté correspond à la population dont les revenus après transferts sont inférieurs à ce même seuil. L'indice de GINI et l'écart de pauvreté sont calculés dans ce cas sur la population pauvre après transferts. Étant donné que pour chaque ménage, le revenu après transferts est forcément supérieur ou égal au revenu avant transferts, la population pauvre après transferts est incluse dans la population pauvre avant transferts. On dispose donc de photographies de deux sous-populations (pauvres avant et après transferts) caractérisées par leur importance par rapport à la population totale (le taux), la profondeur de la pauvreté (l'intensité) et la distribution des revenus (l'indice de GINI) dans chacune d'elle ; l'indice de Sen résumant ces trois dimensions. Le choix d'un seuil constant permet de mieux apprécier l'impact des transferts sociaux sur les différentes dimensions de la pauvreté.

Indicateurs de pauvreté : formules et résultats

Comment calcule-t-on les différents indicateurs de pauvreté ?

z = seuil de pauvreté

T = taux de pauvreté ; $T = p/n$ où p est le nombre de pauvres et n la population totale

I = intensité de pauvreté ; $I = (z - m)/z$ où m est le revenu moyen des pauvres

G = indice de Gini calculé sur la sous-population des pauvres ;

$$G = \frac{1}{2p^2m} \sum_{i=1}^p \sum_{j=1}^p |y_i - y_j|$$

avec y_i revenu de l'individu pauvre i et y_j revenu de l'individu pauvre j

S = indice de Sen ; $S = T.[I + (1 - I).G]$

Résultats obtenus avec un seuil à 60% de la médiane nationale

Tableau 1 – Indicateurs du pauvreté et indice de Sen

	Seuil en SPA (60 % de la médiane)	Taux de pauvreté en % de la population	Intensité de pauvreté en % du seuil	Indice de GINI Au-dessous du seuil x 100	Indice de SEN X 100
B	7 562	17	29	19	7
DK	7 883	11	25	16	4
D	7 675	16	34	21	8
EL	4 313	21	35	22	10
E	4 558	19	32	21	9
F	7 166	16	26	16	6
IRL	5 362	18	24	17	7
I	5 188	19	36	25	10
L	11 409	13	23	16	4
NL	6 891	12	34	25	6
A	7 733	13	26	17	5
P	3 772	22	35	23	11
UK	6 800	19	26	15	7
Moyenne UE-13	6 452	17	31	20	8

NB : pour la ligne moyenne UE-13, il s'agit d'une moyenne des seuils et indicateurs nationaux pondérés par les poids des pays.

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

La sensibilité des mesures au seuil de pauvreté

Dans ce qui suit le seuil est calculé, pour chaque pays, comme fraction de la médiane **nationale** du niveau de vie. Les indicateurs de pauvreté européens (taux, intensité, indice de Sen) sont calculés comme moyenne pondérée d'indicateurs nationaux, eux-mêmes calculés selon des seuils nationaux.

La sensibilité du taux de pauvreté

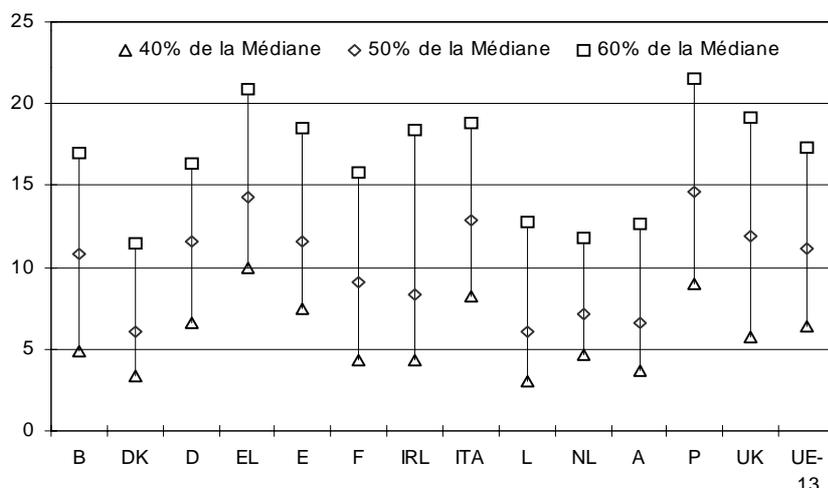
Avec un seuil fixé à 50 % de la médiane nationale de niveau de vie, dans l'ensemble de l'Union européenne, 11 % des individus vivent dans des ménages dont le niveau de vie est au-dessous du seuil. La Grèce, le Portugal et l'Italie sont les trois pays qui présentent la plus forte proportion de pauvres (13 à 15 %). Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne européenne en Allemagne, au Royaume-Uni et en Espagne (12 %). À l'opposé, le Danemark, l'Autriche, le Luxembourg et les Pays-Bas ont des taux de pauvreté de 6 à 7 %. Selon cette définition, la proportion de pauvres est en France de 9 %, inférieure de deux points à la moyenne européenne.

Avec un seuil plus restrictif, fixé à 40 % de la médiane nationale, la proportion de pauvres est en moyenne européenne de 6 %. La Grèce, le Portugal et l'Italie présentent à nouveau les proportions de pauvres les plus élevées (8 à 10 %) et le Danemark et le Luxembourg les plus basses (3 %). La France se situe alors parmi les pays où l'étendue de la pauvreté est faible (4 %), avec l'Irlande et l'Autriche. Aux Pays-Bas, en Belgique, au Royaume-Uni et en Allemagne les proportions de pauvres deviennent proches de la moyenne européenne (5 à 7 %).

En définissant au contraire un seuil plus élevé (60 % du niveau de vie médian dans chaque pays), la proportion de pauvres en Europe s'élève à 17 %. Cette proportion reste inférieure à la moyenne européenne au Danemark, en Autriche et aux Pays-Bas, (11 à 13 %). Elle demeure plus élevée au Portugal (22 %), et en Grèce (21 %) et devient supérieure à la moyenne européenne au Royaume-Uni (19 %). Selon cette définition, la France et l'Allemagne (16 %) présentent alors une proportion de pauvres proche de la moyenne européenne.

Le nombre de pauvres présente donc une forte sensibilité au seuil de pauvreté retenu (graphique 1). Il varie dans un rapport de un à trois en Europe. Ce rapport est minimal en Grèce (2,1) et maximal en Irlande (4,2).

Graphique 1 : Taux de pauvreté selon le seuil



Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

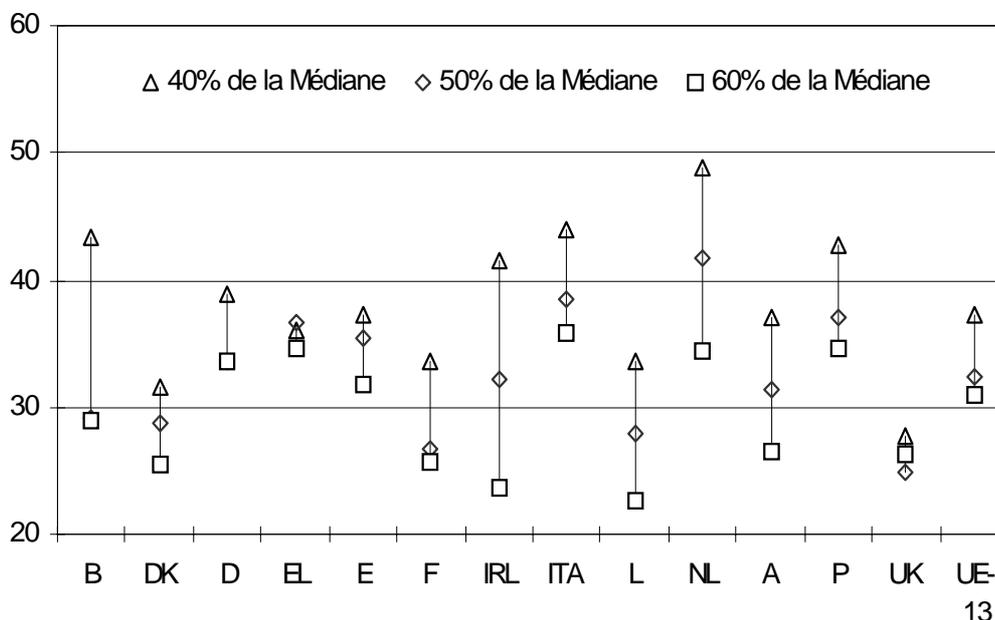
La sensibilité de l'intensité de pauvreté

La proportion de pauvres ne tient pas compte de l'intensité de la pauvreté. Un même nombre de pauvres peut, en effet, correspondre à des situations sensiblement différentes selon que leurs revenus sont plus ou moins proches du seuil de pauvreté. L'intensité de la pauvreté peut donc être mesurée par l'écart entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté.

Alors que le nombre de pauvres croît avec le niveau du seuil retenu, l'écart entre le revenu des plus pauvres et le seuil croît aussi, mais la prise en compte de nouveaux ménages, dont le revenu moyen est plus élevé, a tendance à le réduire.

Quand le seuil varie, l'intensité de la pauvreté est donc soumise à des effets contradictoires ; elle est au bout du compte moins sensible au choix du seuil (graphique 2). Elle varie en moyenne européenne entre 37 % et 31 % selon le niveau du seuil retenu. Cet écart est maximal en Irlande (42 % à 24 %) et quasiment nul au Royaume-Uni et en Grèce ; en France il varie de 34 à 26 % (tableau 2).

Graphique 2 - Intensité de pauvreté selon le seuil



Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

La sensibilité de l'indice de Sen

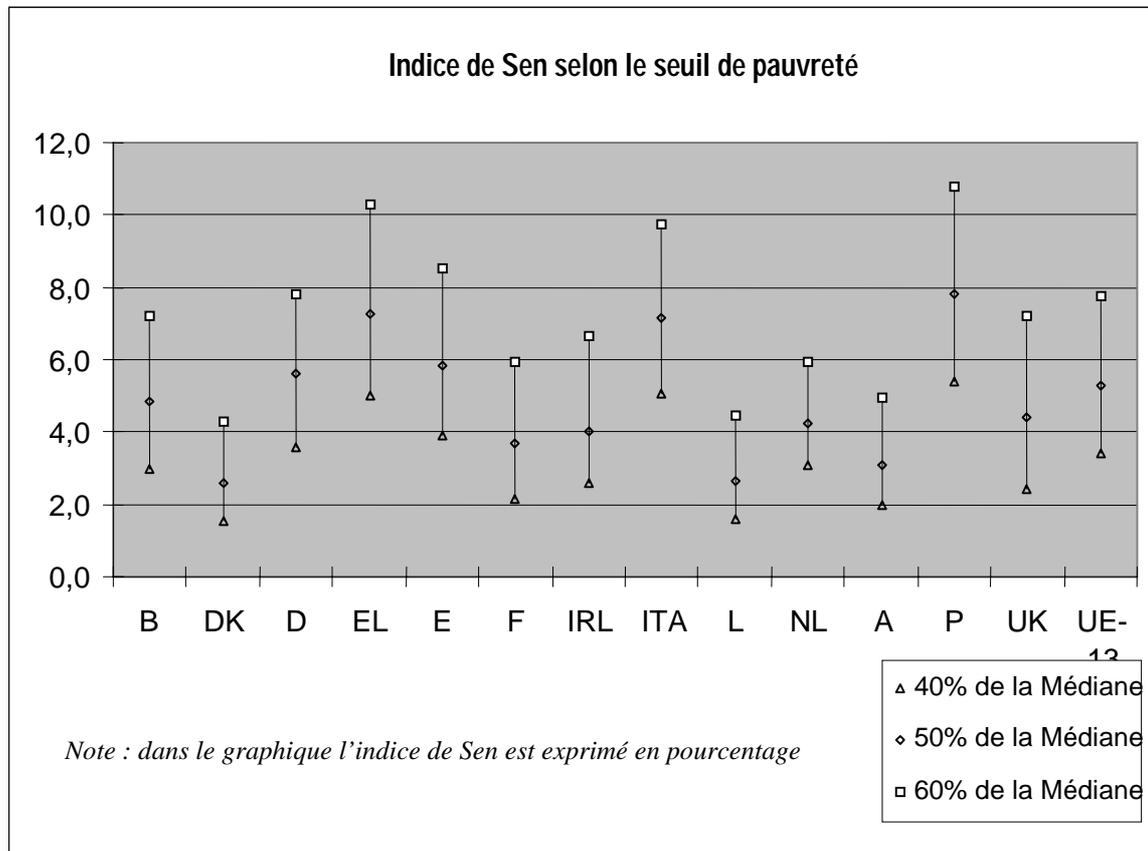
L'indice de SEN, indicateur synthétique, prend en compte simultanément la proportion de pauvres, l'écart au seuil de pauvreté et l'inégalité de distribution des revenus au sein des ménages pauvres, mesurée par le coefficient de Gini (encadré Méthodes et concepts).

Avec un seuil fixé à 40 % de la médiane nationale de niveau de vie, l'indice de Sen est de 3,4 % dans l'ensemble de l'Union européenne. La Grèce, le Portugal et l'Italie sont les trois pays qui présentent le plus fort indice (plus de 5 %). L'indice est supérieur à la moyenne européenne en Allemagne et en Espagne. À l'opposé, le Danemark, l'Autriche, le Luxembourg et la France ont des indices de Sen nettement inférieurs à la moyenne européenne.

En prenant la norme de comparaison européenne (60 % du niveau de vie médian dans chaque pays), l'indice de Sen est de 7,7 % en Europe. La Grèce, le Portugal et l'Italie ont des indices compris entre 10 et 11 %. Le Danemark, l'Autriche, le Luxembourg, la France, ainsi que cette fois les Pays-Bas, ont des indices de Sen nettement inférieurs à la moyenne européenne (entre 4 et 6 %).

L'indice de Sen présente une assez forte sensibilité au seuil de pauvreté retenu (graphique 3). Il varie dans un rapport d'environ un à deux en Europe. Ce rapport est minimal aux Pays-Bas (1,9) et maximal au Royaume-Uni (3,0). La sensibilité de l'indice de Sen au seuil retenu est moins forte que celle relative au taux, qui variait dans un rapport de deux à quatre, mais nettement supérieure à celle de l'intensité de pauvreté.

Graphique 3



Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

Les positions respectives des pays selon la mesure et le seuil de pauvreté

Étant donné que le choix du seuil de 60 % retenu pour les comparaisons européennes est en grande partie arbitraire, que le taux de pauvreté et l'indice de Sen sont très sensibles au seuil, les positions respectives des pays selon l'indicateur de pauvreté n'ont de sens que si elles ne sont pas trop modifiées quand le seuil varie.

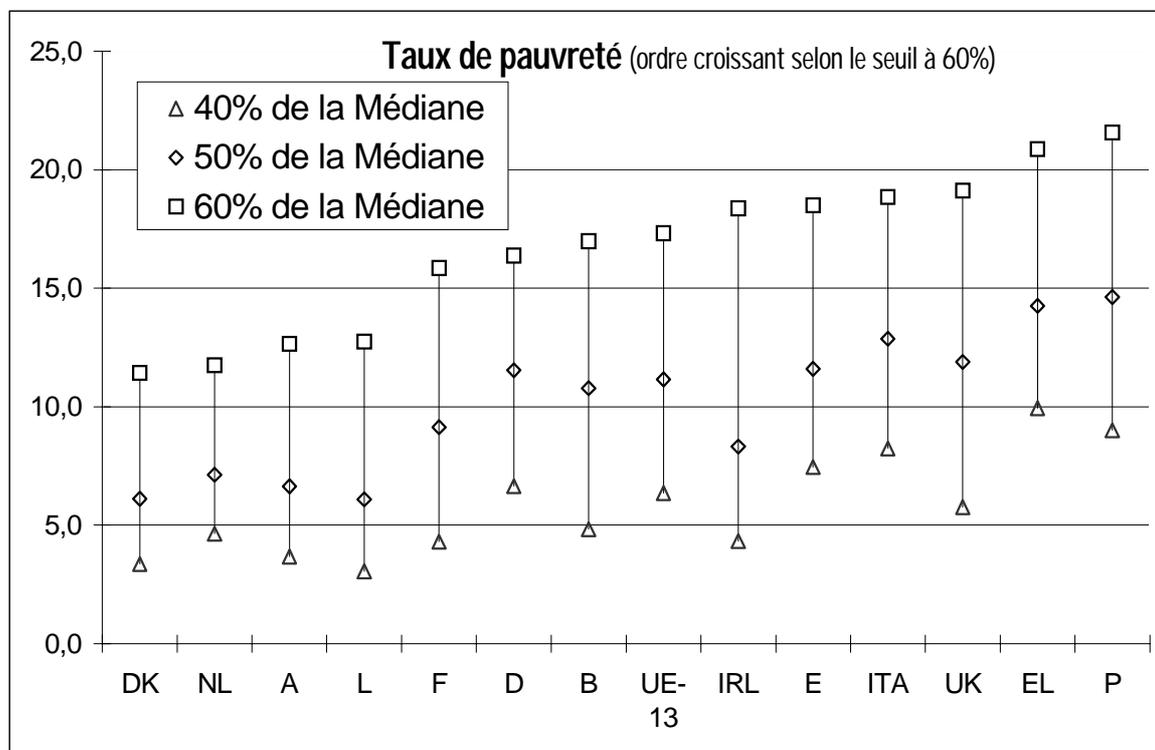
Selon le taux de pauvreté

La position des différents pays selon le taux de pauvreté est sensiblement modifiée en fonction du seuil retenu. Certes, quel que soit son niveau, le Danemark et l'Autriche présentent toujours les proportions de pauvres les plus faibles, et la Grèce et le Portugal les plus élevées. Avec un seuil à 60 % de la médiane, l'Irlande présente un taux de pauvreté supérieur à celui de l'Union européenne ; mais avec un seuil de 50 ou 40 % le taux de pauvreté de ce pays est bien inférieur à la moyenne européenne. C'est, dans une moindre mesure, le même phénomène au Royaume-Uni.

Avec un seuil fixé à 40 %, la France compte une proportion de pauvres parmi les plus faibles d'Europe, bien inférieure à celle de l'Allemagne et même inférieure à celle des Pays-Bas. En

retenant un seuil de 60 %, le taux de pauvreté de la France devient proche de la moyenne communautaire, il est égal à celui de l'Allemagne et supérieur à celui des Pays-Bas.

Graphique 4



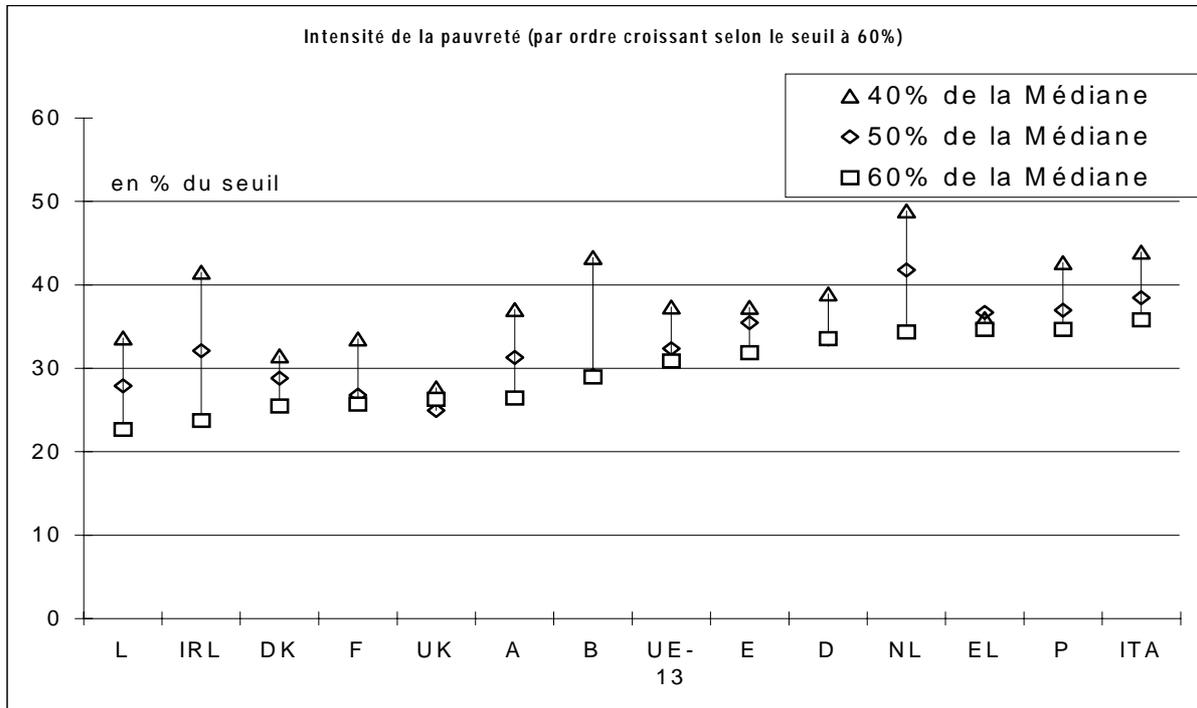
Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

Selon l'intensité de pauvreté

Selon le seuil retenu, la position des pays européens en termes d'intensité de la pauvreté est modifiée. Avec un seuil à 40 %, le Royaume-Uni est le pays où l'écart de pauvreté est de loin le plus faible ; il est supérieur à la moyenne européenne en Belgique. Avec un seuil à 60 %, l'intensité de la pauvreté est au contraire la plus basse au Luxembourg, en Irlande et au Danemark, et devient inférieure à la moyenne européenne en Belgique.

Par ailleurs, les positions des pays apparaissent différentes selon que l'on considère l'intensité ou les taux de pauvreté et ce quel que soit le niveau du seuil retenu. Par exemple, le Royaume-Uni présente toujours une intensité plus faible que la moyenne européenne alors que la proportion de pauvres y est plus élevée.

Graphique 5

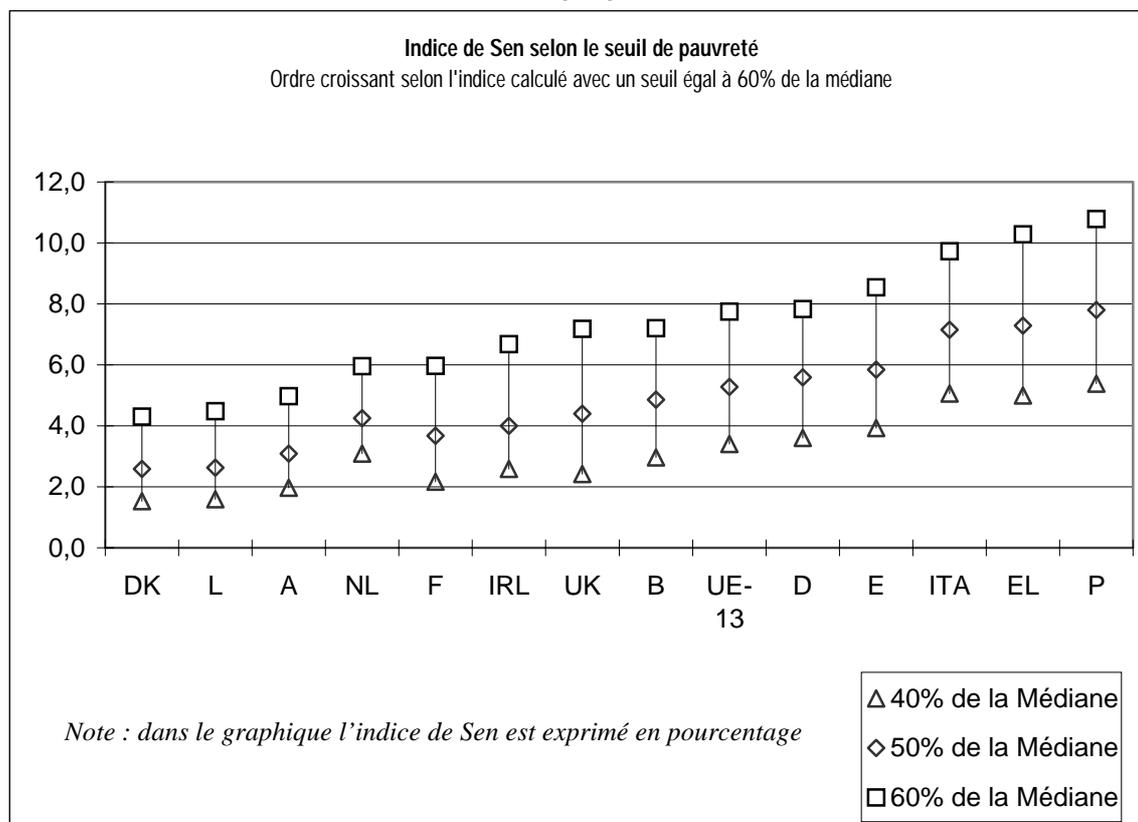


Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

Selon l'indice de Sen

La position des pays en fonction de l'indice de Sen est peu sensible au seuil de pauvreté retenu : tous les pays, excepté les Pays-Bas, occupent pratiquement les mêmes positions relatives (graphique 6). Selon cet indicateur synthétique, c'est au Danemark, en France, au Luxembourg et en Autriche que la pauvreté est la moins prégnante. La Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni occupent une place intermédiaire. La Grèce, l'Italie et le Portugal ont l'indice de pauvreté le plus élevé.

Graphique 6



Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

L'indice de Sen présente donc deux avantages :

- il intègre les différents aspects de la pauvreté monétaire relative
- il possède une bonne propriété pour les comparaisons européennes : la position respective des pays est peu modifiée selon le choix du seuil.

L'ensemble des résultats chiffrés sur les indicateurs de pauvreté calculés à partir des seuils nationaux

Taux de pauvreté

Tableau 2 - Seuils et taux de pauvreté selon la faction du revenu médian par unité de consommation

	Seuil de pauvreté (en SPA)			Taux de pauvreté (en % de la population)		
	à 40 %	à 50 %	à 60 %	Seuil à 40 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %
Belgique	5 041	6 302	7 562	5	11	17
Danemark	5 255	6 569	7 883	3	6	11
Allemagne	5 116	6 395	7 675	7	12	16
Grèce	2 875	3 594	4 313	10	14	21
Espagne	3 039	3 798	4 558	7	12	19
France	4 777	5 971	7 166	4	9	16
Irlande	3 575	4 469	5 362	4	8	18
Italie	3 459	4 323	5 188	8	13	19
Luxembourg	7 606	9 507	11 409	3	6	13
Pays-Bas	4 594	5 742	6 891	5	7	12
Autriche	5 155	6 444	7 733	4	7	13
Portugal	2 515	3 143	3 772	9	15	22
Royaume-Uni	4 533	5 666	6 800	6	12	19
UE 13 pays	4 301	5 377	6 452	6	11	17

Note : les seuils sont nationaux, ils sont indiqués en Standard de pouvoir d'achat
Source : Eurostat, panel européen, vague 3 (1996), calculs DREES.

Intensité de pauvreté

**Tableaux 3 - Seuils et intensité de pauvreté (en % du seuil)
Selon la fraction du revenu médian par unité de consommation**

	Seuil de pauvreté (en SPA)			Intensité de pauvreté (en % de la population)		
	à 40 %	à 50 %	à 60 %	Seuil à 40 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %
Belgique	5 041	6 302	7 562	43	29	29
Danemark	5 255	6 569	7 883	32	29	25
Allemagne	5 116	6 395	7 675	39	34	34
Grèce	2 875	3 594	4 313	36	37	35
Espagne	3 039	3 798	4 558	37	35	32
France	4 777	5 971	7 166	34	27	26
Irlande	3 575	4 469	5 362	42	32	24
Italie	3 459	4 323	5 188	44	38	36
Luxembourg	7 606	9 507	11 409	34	28	23
Pays-Bas	4 594	5 742	6 891	49	42	34
Autriche	5 155	6 444	7 733	37	31	26
Portugal	2 515	3 143	3 772	43	37	35
Royaume-Uni	4 533	5 666	6 800	28	25	26
UE 13 pays	4 301	5 377	6 452	37	32	31

Note : les seuils sont nationaux, ils sont indiqués en Standard de pouvoir d'achat
Source : Eurostat, panel européen, vague 3 (1996), calculs DREES.

Indice de Gini sur la sous-population des pauvres

**Tableau 4 - Seuil et indice de Gini
selon la fraction du revenu médian par unité de consommation**

	Seuil de pauvreté (en SPA)			Indice de Gini (x 100)		
	à 40 %	à 50 %	à 60 %	Seuil à 40 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %
Belgique	5 041	6 302	7 562	32	22	19
Danemark	5 255	6 569	7 883	21	19	16
Allemagne	5 116	6 395	7 675	25	23	21
Grèce	2 875	3 594	4 313	22	23	22
Espagne	3 039	3 798	4 558	25	23	21
France	4 777	5 971	7 166	25	18	16
Irlande	3 575	4 469	5 362	31	24	17
Italie	3 459	4 323	5 188	31	28	25
Luxembourg	7 606	9 507	11 409	28	21	16
Pays-Bas	4 594	5 742	6 891	35	31	25
Autriche	5 155	6 444	7 733	26	22	17
Portugal	2 515	3 143	3 772	30	26	23
Royaume-Uni	4 533	5 666	6 800	20	16	15
UE 13 pays	4 301	5 377	6 452	26	22	20

Note : les seuils sont nationaux, ils sont indiqués en Standard de pouvoir d'achat
Source : Eurostat, panel européen, vague 3 (1996), calculs DREES.

Indice de Sen

Tableau 5 - Seuils et indice de Sen
Selon la fraction du revenu médian par unité de consommation

	Seuil de pauvreté (en SPA)			Indice de Sen (x 100)		
	à 40 %	à 50 %	à 60 %	Seuil à 40 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %
Belgique	5 041	6 302	7 562	3	5	7
Danemark	5 255	6 569	7 883	2	3	4
Allemagne	5 116	6 395	7 675	4	6	8
Grèce	2 875	3 594	4 313	5	7	10
Espagne	3 039	3 798	4 558	4	6	9
France	4 777	5 971	7 166	2	4	6
Irlande	3 575	4 469	5 362	3	4	7
Italie	3 459	4 323	5 188	5	7	10
Luxembourg	7 606	9 507	11 409	2	3	5
Pays-Bas	4 594	5 742	6 891	3	4	6
Autriche	5 155	6 444	7 733	2	3	5
Portugal	2 515	3 143	3 772	5	8	11
Royaume-Uni	4 533	5 666	6 800	2	4	7
UE 13 pays	4 301	5 377	6 452	3	5	8

Note : les seuils sont nationaux, ils sont indiqués en Standard de pouvoir d'achat.
Source : Eurostat, panel européen, vague 3 (1996), calculs DREES.

Seuils nationaux et seuil européen

Les indicateurs présentés dans les tableaux 1 à 5 pour chacun des treize pays sont calculés avec des seuils nationaux et non pas avec un seuil unique européen calculé sur l'ensemble des treize pays. À la ligne UE-13 des tableaux 1 à 5 figurent la moyenne des seuils nationaux et des différents indicateurs (taux, écarts de pauvreté, indices de Gini et de Sen) calculés pour chaque pays avec les seuils de pauvreté nationaux. Cela permet, dans une certaine mesure, la comparaison entre pays pour chacun des indicateurs. Dans une certaine mesure seulement car un même taux de pauvreté dans deux pays distincts peut correspondre à des situations bien différentes en termes de revenus perçus par les ménages pauvres. Par exemple, la proportion de pauvres est de 19 % en Espagne et au Royaume-Uni mais le revenu moyen des pauvres est beaucoup plus élevé au Royaume-Uni.

Surtout le choix de seuils nationaux présente l'inconvénient majeur suivant : la ligne UE-13 ne peut pas du tout se lire comme celles des pays. Par exemple, dans le tableau 2, on peut lire que 16 % des Français vivent avec moins de 7166 Standards de pouvoir d'achat (SPA) par an mais il serait erroné de lire que 17 % des Européens vivent sous le seuil de 6 452 SPA. 17 % est une moyenne de taux nationaux (dont 16 % en France et 22 % au Portugal) et 6452 SPA, une moyenne de seuils nationaux (dont 7166 SPA en France et 3772 SPA au Portugal). Avec un seuil de 6452 SPA, il y aurait moins de pauvres en France et beaucoup plus de pauvres au

Portugal. Il n'y a donc aucune raison que finalement, sauf hasard, il y ait 17 % d'Européens qui vivent avec moins de 6452 SPA par an.

Pour que la ligne UE-13 ait un sens, le même sens que celui de la ligne des pays, il est nécessaire de considérer l'Europe comme une seule et même entité, comme un seul pays, et donc de calculer un seuil de pauvreté unique pour l'ensemble des pays de l'UE-13. Ce seuil européen se calcule comme 60 % du revenu médian européen. Il s'établit à 6 474 SPA, un niveau proche de la moyenne des seuils nationaux, mais le taux de pauvreté européen serait alors de 20 %, soit une proportion de pauvres bien supérieure à la moyenne des taux nationaux. Un seuil unique européen fait apparaître une situation bien plus défavorable dans l'ensemble des pays les moins riches de l'Union européenne tels que la Grèce, l'Espagne ou le Portugal qui comptent alors entre 40 et 50 % de pauvres (contre environ 20 % avec des seuils nationaux). En revanche, dans cette optique, le taux de pauvreté baisse sensiblement dans les pays les plus riches passant de 16 à 12 % en Allemagne et en France. Mais globalement, avec un seuil européen, le nombre de pauvres augmente beaucoup plus dans les pays les moins riches qu'il ne baisse dans les pays les plus riches. **Au total, avec un seuil européen, le nombre de pauvres est nettement plus élevé : 20 contre 17 %, soit 72 millions contre 60 millions de pauvres.**

Les autres composantes de l'indice de Sen (écart au seuil et Gini) sont proches de la moyenne des indicateurs nationaux. Dans ces conditions, l'indice de Sen européen varie comme le taux : il est supérieur à la moyenne des indices nationaux (9 contre 8).

Tableau 6 - Indicateurs de pauvreté et indice de Sen avec seuil unique européen
Seuil unique européen égale à 60 % du revenu médian par unité de consommation européen,
soit 6 474 SPA

	Taux de pauvreté en % de la population	Intensité de pauvreté en % du seuil	Indice de GINI au-dessous du seuil x 100	Indice de SEN x100
B	11	30	22	5
DK	6	30	19	3
D	12	34	22	6
EL	44	36	21	22
E	39	32	19	18
F	12	27	17	5
IRL	31	25	15	11
I	30	34	22	15
L	2	43	30	1
NL	10	36	27	5
A	7	30	22	3
P	52	39	22	27
UK	17	26	15	6
UE-13	20	32	20	9

NB : 20 % des Européens vivent avec un revenu équivalent de moins de 6474 SPA par an ;

52 % des Portugais et seulement 6% de Danois vivent sous ce seuil

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

Rappel : Indicateurs calculés avec des seuils nationaux

	Seuil en SPA (60 % de la médiane)	Taux de pauvreté en % de la population	Intensité de pauvreté en % du seuil	Indice de GINI Au-dessous du seuil x 100	Indice de SEN X 100
B	7 562	17	29	19	7
DK	7 883	11	25	16	4
D	7 675	16	34	21	8
EL	4 313	21	35	22	10
E	4 558	19	32	21	9
F	7 166	16	26	16	6
IRL	5 362	18	24	17	7
I	5 188	19	36	25	10
L	11 409	13	23	16	4
NL	6 891	12	34	25	6
A	7 733	13	26	17	5
P	3 772	22	35	23	11
UK	6 800	19	26	15	7
Moyenne UE-13	6 452	17	31	20	8

NB : pour la ligne moyenne UE-13, il s'agit d'une moyenne des seuils et indicateurs nationaux pondérés par les poids des pays.

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

2 – Transferts sociaux et pauvreté

L'analyse des liens entre transferts sociaux et pauvreté dépend en grande partie à la fois de la définition de la pauvreté et de celle des transferts sociaux. On a vu plus haut comment le nombre de pauvres pouvait fortement varier pour des variations relativement faibles du seuil.

Définition du seuil et des transferts sociaux

Dans ce qui suit, on retiendra dans l'analyse un seuil de pauvreté fixé à 60 % de la médiane nationale, norme habituellement retenue dans les comparaisons européennes. Il ne s'agira donc pas d'un seuil européen unique pour l'ensemble des pays de l'Union européenne mais d'un seuil national qui varie en fonction de la distribution des revenus de chacun des pays.

Cependant, étant donné que l'Insee retient un seuil égal à 50 % de la médiane et que les résultats peuvent présenter des différences sensibles selon le seuil, les tableaux et graphiques seront également systématiquement fournis avec un seuil égal à 50 % de la médiane nationale.

Les transferts sociaux pris en compte ici comprennent les *allocations familiales*, les *prestations logement*, les *allocations chômage* et *invalidité*, les systèmes de garantie de ressources tels que les *minima sociaux*. En revanche, les pensions de retraite et les prestations maladie ne sont pas intégrées aux transferts sociaux pris en compte dans l'étude (voir aussi Méthodes et concepts). De plus, ne sont pas pris en compte les transferts sociaux en nature tels que l'éducation, les crèches, etc., qui ne sont pas des prestations monétaires versées aux bénéficiaires.

Impact des transferts sur la pauvreté

Un des rôles majeurs des transferts sociaux dans l'Union européenne est la redistribution en faveur des ménages à bas revenus.

Afin de mesurer l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté, on calcule les indicateurs de pauvreté s'il n'y avait pas de transferts sociaux. En calculant d'une part, les indicateurs de pauvreté avant transferts sociaux ; d'autre part, les indicateurs de pauvreté après transferts sociaux, on obtient ainsi une mesure de l'impact des transferts sur la pauvreté.

Les pensions de retraites et de réversion se substituent généralement, systématiquement et définitivement aux revenus du travail à partir d'un certain âge. En ce sens, ces pensions se différencient des autres prestations sociales. C'est pourquoi les pensions de retraites et de réversion ne sont pas intégrées aux transferts sociaux pris en compte dans l'étude. D'ailleurs, si ces pensions étaient intégrées dans les transferts sociaux, tous les retraités ou presque seraient considérés comme pauvres avant transferts sociaux.

L'impact des transferts sociaux sur l'étendue de la pauvreté est maximal au Danemark, où la proportion de pauvres est réduite au tiers après transferts et aux Pays-Bas où elle est réduite de moitié (tableau 7a). La réduction de la proportion de pauvres obtenue grâce aux transferts sociaux est également importante en Autriche, en France, au Royaume-Uni, en Belgique et en Irlande. Elle est plus faible en Allemagne. Elle est minimale en Grèce, en Italie et au Portugal.

Au sens de l'indice de Sen, l'impact des transferts sur la pauvreté est important au Danemark, en Irlande et au Royaume-Uni où l'indice est réduit de 70 % environ. La réduction est comprise entre 60 % et 70 % en Belgique, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Autriche ; elle est d'environ 50 % en Allemagne et en Espagne ; elle est inférieure à un tiers en Grèce, en Italie et au Portugal.

Tableau 7a – Indicateurs de pauvreté avant et après transferts

SEUIL : 60% de la médiane									
	Seuil en SPA (60 % de la médiane)	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil après transferts)		Indice de GINI au-dessous du seuil x100		Indice de SEN x100	
		Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Belgique	7 562	28	17	52	29	43	19	21	7
Danemark	7 883	30	11	47	25	38	16	20	4
Allemagne	7 675	23	16	46	34	35	21	15	8
Grèce	4 313	23	21	37	35	24	22	12	10
Espagne	4 558	26	19	45	32	35	21	17	9
France	7 166	27	16	42	26	29	16	16	6
Irlande	5 362	33	18	59	24	50	17	26	7
Italie	5 188	21	19	40	36	29	25	12	10
Luxembourg	11 409	24	13	37	23	27	16	13	4
Pays-Bas	6 891	24	12	58	34	50	25	19	6
Autriche	7 733	24	13	35	26	25	17	12	5
Portugal	3 772	27	22	40	35	29	23	16	11
Royaume-Uni	6 800	32	19	54	26	42	15	24	7
UE 13 pays	6 452	26	17	46	31	35	20	17	8

NB : pour la ligne UE-13, il s'agit d'une moyenne des seuils et des indicateurs nationaux pondérés par les poids des pays.
Il serait abusif de lire que 17 % d'Européens vivent avec moins de 6 452 SPA.
Source : Eurostat, Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

L'utilisation de l'indice de Sen plutôt que celle du taux de pauvreté modifie donc l'estimation de l'impact des transferts sociaux. En particulier, le Royaume-Uni et l'Irlande sont, avec le Danemark, les pays où l'impact des transferts sociaux apparaît le plus important alors que si l'on considère la seule proportion de pauvres, cet impact est sensiblement plus faible qu'aux Pays-Bas et en Autriche.

Tableau 7b – Indicateurs de pauvreté avant et après transferts

SEUIL : 50 % de la médiane

	Seuil en SPA (50 % de la médiane)	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil après transferts)		Indice de GINI au-dessous du seuil x100		Indice de SEN x100	
		Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Belgique	6 302	22	11	58	29	50	22	17	5
Danemark	6 569	21	6	54	29	45	19	16	3
Allemagne	6 395	18	12	50	34	39	23	12	6
Grèce	3 594	16	14	39	37	25	23	9	7
Espagne	3 798	19	12	51	35	40	23	13	6
France	5 971	20	9	43	27	32	18	12	4
Irlande	4 469	28	8	64	32	54	24	23	4
Italie	4 323	15	13	44	38	34	28	10	7
Luxembourg	9 507	16	6	42	28	33	21	10	3
Pays-Bas	5 742	19	7	67	42	58	31	16	4
Autriche	6 444	15	7	41	31	31	22	9	3
Portugal	3 143	19	15	44	37	33	26	12	8
Royaume-Uni	5 666	27	12	57	25	46	16	20	4
UE 13 pays	5 377	19	11	50	32	39	22	14	5

NB : pour la ligne UE-13, il s'agit d'une moyenne des seuils et des indicateurs nationaux pondérés par les poids des pays.

Il serait abusif de lire que 11 % d'Européens vivent avec moins de 5 377 SPA.

Source : Eurostat, Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

L'utilisation d'un seuil européen est peu pertinente pour mesurer l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté. Les politiques sociales sont nationales et visent principalement les ménages à bas revenus. Dans ce cadre, les bas revenus sont nécessairement considérés en fonction de la distribution nationale et non européenne des revenus.

Nécessairement, un seuil européen se révèle nettement supérieur au seuil national dans les pays les moins riches et nettement inférieur dans le pays les plus riches. Comme les transferts sociaux ciblent d'abord les ménages à bas revenus (relativement à la distribution nationale), l'effet des transferts sociaux sera artificiellement grossi dans les pays les plus riches de l'Europe et amoindri dans les pays plutôt pauvres (tableau 7c).

**Tableau 7c – Seuil unique européen = 60 % du revenu médian européen
par unité de consommation (6 474 SPA)
Indicateurs de pauvreté avant et après transferts sociaux**

	Taux de pauvreté en % de la population		Intensité (en % du seuil)		Indice de GINI au-dessous du seuil x100		Indice de SEN x100	
	Avant transferts	Après transferts	Avant transferts	Après transferts	Avant transferts	Après transferts	Avant transferts	Après transferts
Belgique	23	11	58	30	49	22	18	5
Danemark	21	6	54	30	45	19	16	3
Allemagne	18	12	50	34	38	22	12	6
Grèce	45	44	37	36	23	21	23	22
Espagne	45	39	42	32	29	19	26	18
France	23	12	42	27	30	17	14	5
Irlande	41	31	56	25	45	15	31	11
Italie	33	30	37	34	26	22	18	15
Luxembourg	8	2	59	43	49	30	6	1
Pays-Bas	22	10	62	36	54	27	18	5
Autriche	16	7	41	30	30	22	9	3
Portugal	55	52	44	39	26	22	32	27
Royaume-Uni	31	17	55	26	43	15	23	6
UE 13 pays	28	20	46	32	34	20	18	9

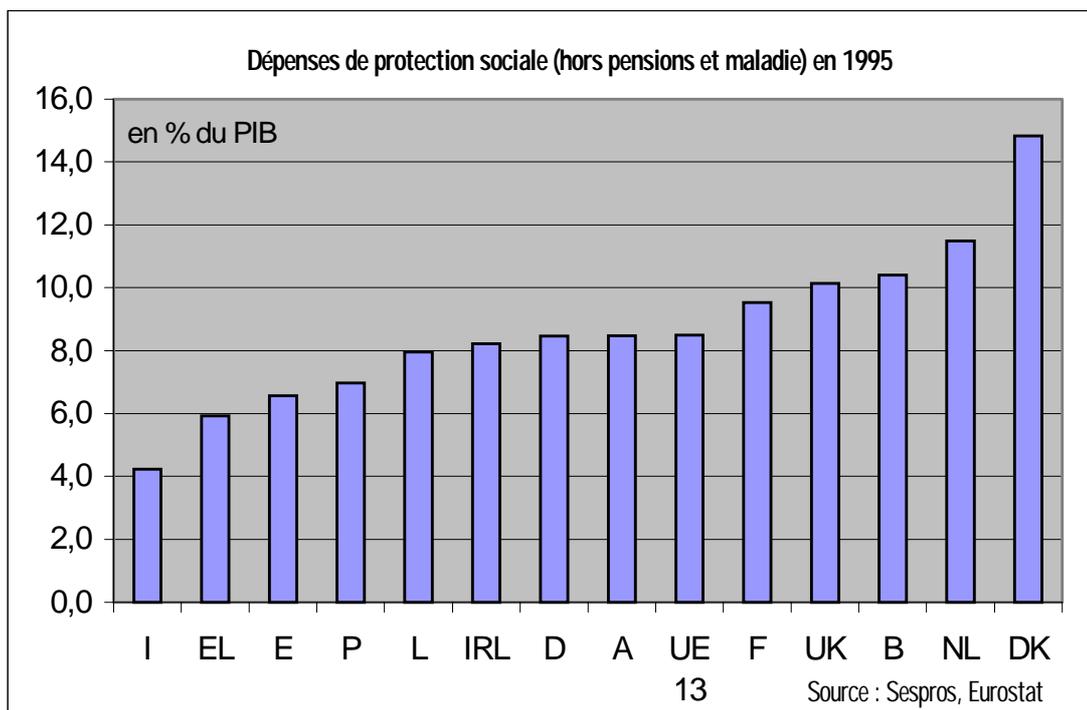
Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

Ainsi, la réduction de la pauvreté devient encore plus faible dans les pays du sud (Grèce, Espagne et Portugal) alors qu'elle devient encore plus forte dans les pays où le revenu médian est le plus élevé (Danemark, Autriche, Luxembourg, Pays-Bas).

L'impact des transferts sociaux est lié à leur ampleur

Globalement, en Europe, la réduction de la pauvreté apparaît d'abord liée à la part du PIB consacrée aux transferts sociaux (hors pensions et hors maladie). Cette part varie de 4 % du PIB en Italie à 14 % au Danemark (graphique 7a). L'impact des transferts sur la pauvreté est plus faible dans les pays qui dépensent le moins en prestations sociales : Italie, Portugal, Grèce (moins de 7 % du PIB). La part des transferts sociaux dans le PIB est, en Allemagne et en Espagne, inférieure à la moyenne européenne, leur impact sur la pauvreté étant également inférieur à la moyenne communautaire. Le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Belgique et la France, où les dépenses de prestations sociales sont les plus élevées, sont aussi les pays où les transferts réduisent le plus fortement la pauvreté.

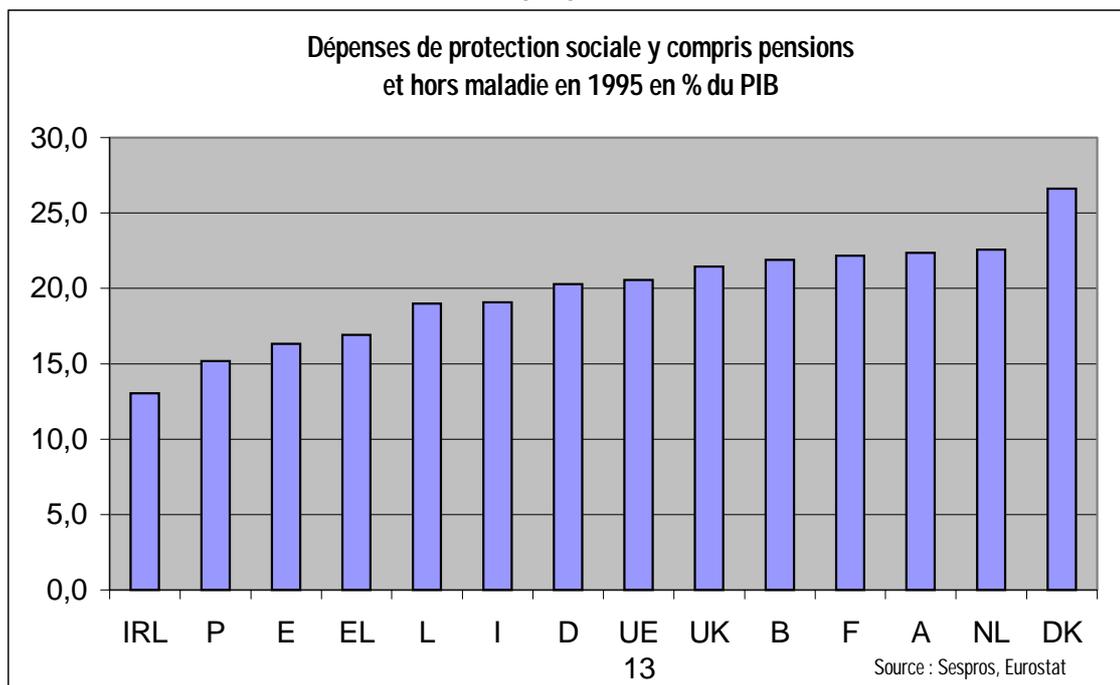
Graphique 7a



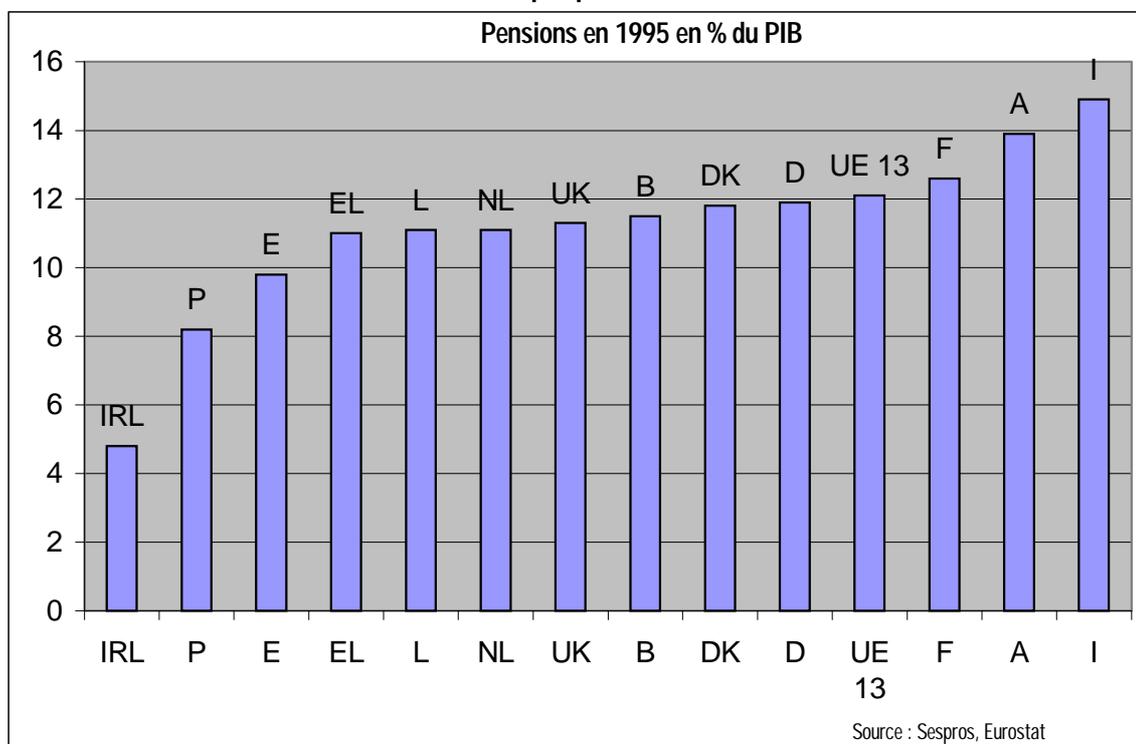
Les pensions de retraites et de réversion n'ont pas été intégrées dans les transferts sociaux pris en compte dans l'étude pour les raisons indiquées plus haut. Cependant, ce choix n'est pas sans inconvénient car les systèmes de retraites, qui présentent des différences importantes selon les pays, ont nécessairement un impact sur la pauvreté. Les retraites constituent la principale dimension de la politique redistributive dans les pays du sud. Dans ces pays, les pensions de retraites et de réversion, combinées aux solidarités familiales, jouent un rôle non négligeable dans la limitation de la pauvreté.

En effet, dans les pays du sud les retraites représentent une part du PIB bien plus importante que les autres transferts sociaux (hors pensions et maladie). L'Italie est le pays où la part des pensions dans le PIB est la plus importante d'Europe. De ce fait, si on inclut les pensions dans les transferts sociaux, la position relative de l'Italie est nettement modifiée : l'effort de protection sociale y apparaît proche de la moyenne européenne (graphiques 7b et 7c).

Graphique 7b



Graphique 7c



Quelle réduction de la pauvreté selon le ciblage des transferts sociaux ?

Le Luxembourg, l'Irlande et l'Autriche ont des transferts un peu inférieurs à la moyenne européenne mais ils réduisent fortement la pauvreté au sens de l'indice de Sen. En effet, l'impact sur la pauvreté ne dépend pas seulement de l'effort global de protection sociale mais aussi de leur ciblage en direction des ménages à bas revenus.

Les prestations sociales ne sont pas versées uniquement aux individus vivant dans des ménages pauvres. En France, par exemple, certaines prestations familiales ne sont pas sous condition de ressources et les allocations de chômage ou d'invalidité ne dépendent pas du revenu du ménage.

Parmi les treize pays étudiés, il en est où, relativement à la moyenne européenne, la proportion de pauvres est beaucoup plus réduite que l'intensité de la pauvreté. En Autriche, par exemple, le nombre de pauvres est pratiquement diminué de moitié par les transferts, et l'intensité seulement d'un quart. C'est le contraire au Royaume-Uni, où les transferts sociaux agissent davantage sur l'intensité de la pauvreté que sur le nombre de pauvres (tableau 4).

Ces deux exemples mettent en évidence les deux grands types de transferts sociaux qui existent dans l'Union européenne :

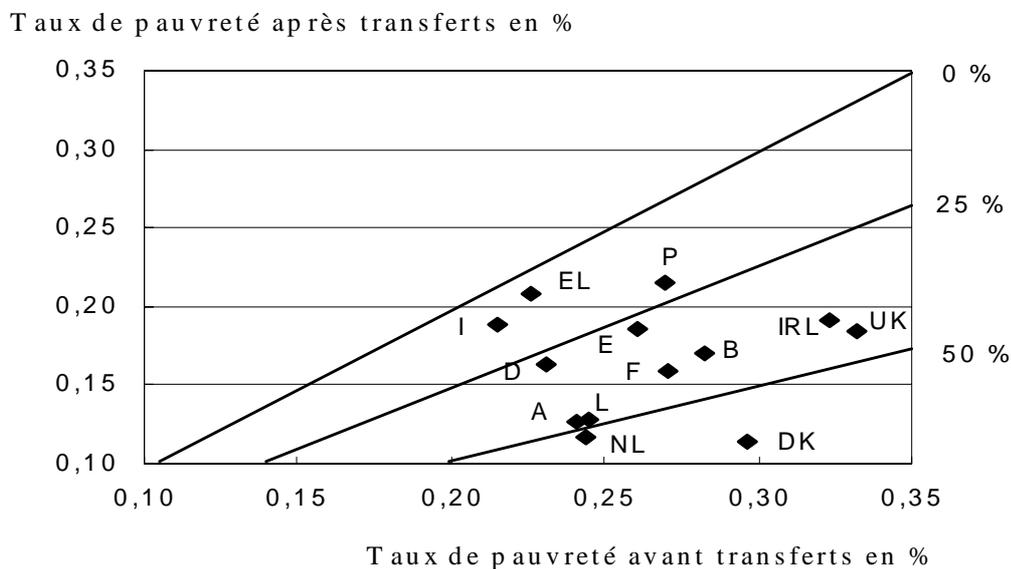
→ des transferts universels, non ciblés sur les plus pauvres, où les conditions de ressources interviennent peu, qui auront pour premier effet de réduire l'étendue de la pauvreté, en faisant passer au-dessus du seuil ceux qui en sont le moins éloignés dans la distribution initiale des revenus (allocations familiales en France) ;

→ des transferts sociaux ciblés principalement sur les plus pauvres qui auront surtout pour effet de réduire l'intensité de la pauvreté (*Income Support* au Royaume-Uni et Revenu minimum d'insertion en France).

Ces deux effets, qui retracent pour partie les objectifs des politiques sociales, peuvent être contradictoires. Des transferts très ciblés sur les plus pauvres et fortement dégressifs avec le revenu initial réduisent sensiblement l'intensité mais peu le nombre de pauvres. Au contraire, des transferts plus universels sont à même de faire sortir de la pauvreté un plus grand nombre de ménages dont les revenus initiaux sont proches du seuil, mais peuvent laisser les plus pauvres au-dessous de ce niveau, sauf à revêtir une ampleur massive.

En pratique, les divers systèmes de protection sociale combinent ces deux mécanismes mais dans des proportions parfois très différentes (graphiques 8). Naturellement, l'ampleur des effets des transferts sociaux peut être aussi liée à la distribution initiale des revenus. Dans un pays qui compte une forte proportion de ménages à très bas revenus, les transferts sociaux auront moins d'impact sur le nombre total de ménages touchés par la pauvreté que sur l'intensité de celle-ci. Au contraire, dans un pays qui compte peu de ménages très pauvres, les transferts sociaux feront plus facilement baisser le taux de pauvreté.

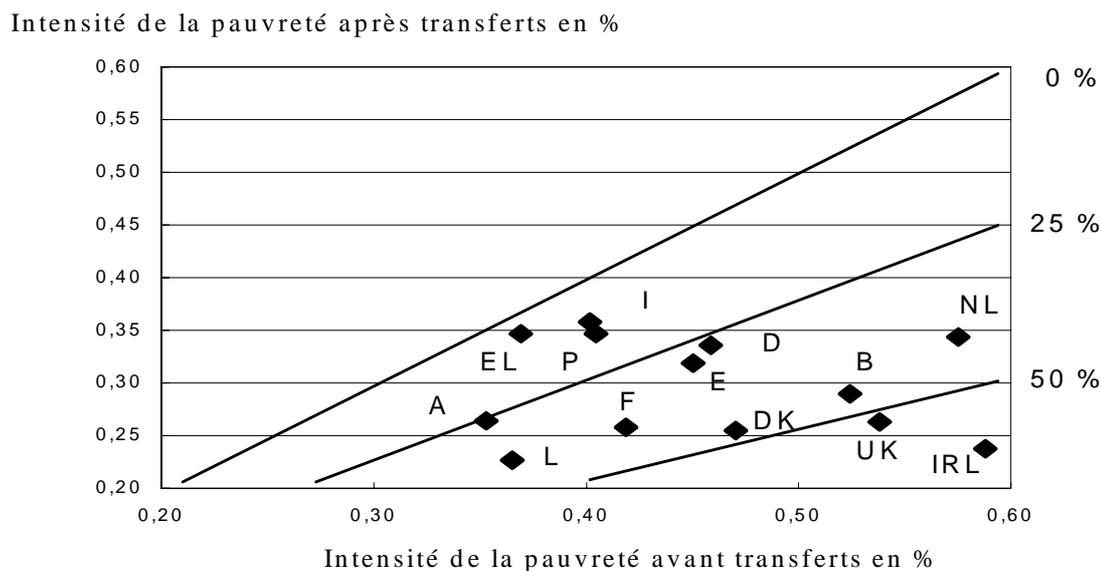
Graphique 8a
Impact des transferts sociaux sur le taux de la pauvreté
Seuil égal à 60% de la médiane nationale



Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

Lecture : Chaque pays est positionné selon son taux de pauvreté, avant et après transferts sociaux. Plus un pays est proche de la bissectrice (droite à 0 % de réduction), moins les transferts ont d'impact sur le taux de pauvreté (exemple, la Grèce - EL) ; plus, au contraire, il s'en éloigne, plus les transferts agissent sur la proportion de pauvres (exemples, les Pays-bas et le Danemark pour lesquels la réduction dépasse 50 %). De même pour l'intensité de la pauvreté : les transferts sociaux la réduisent peu en Grèce, en Italie et au Portugal, ils la réduisent beaucoup au Royaume-Uni et en Irlande.

Graphique 8b
Impact des transferts sociaux sur l'intensité de la pauvreté
Seuil égal à 60 % de la médiane nationale



Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

Quatre groupes de pays selon l'effet des transferts

Les treize pays étudiés peuvent être classés en quatre groupes principaux. Les groupes de pays selon l'impact des transferts sociaux sur le taux et l'intensité de la pauvreté se distinguent assez nettement sur le graphique ci-dessous (graphique 9).

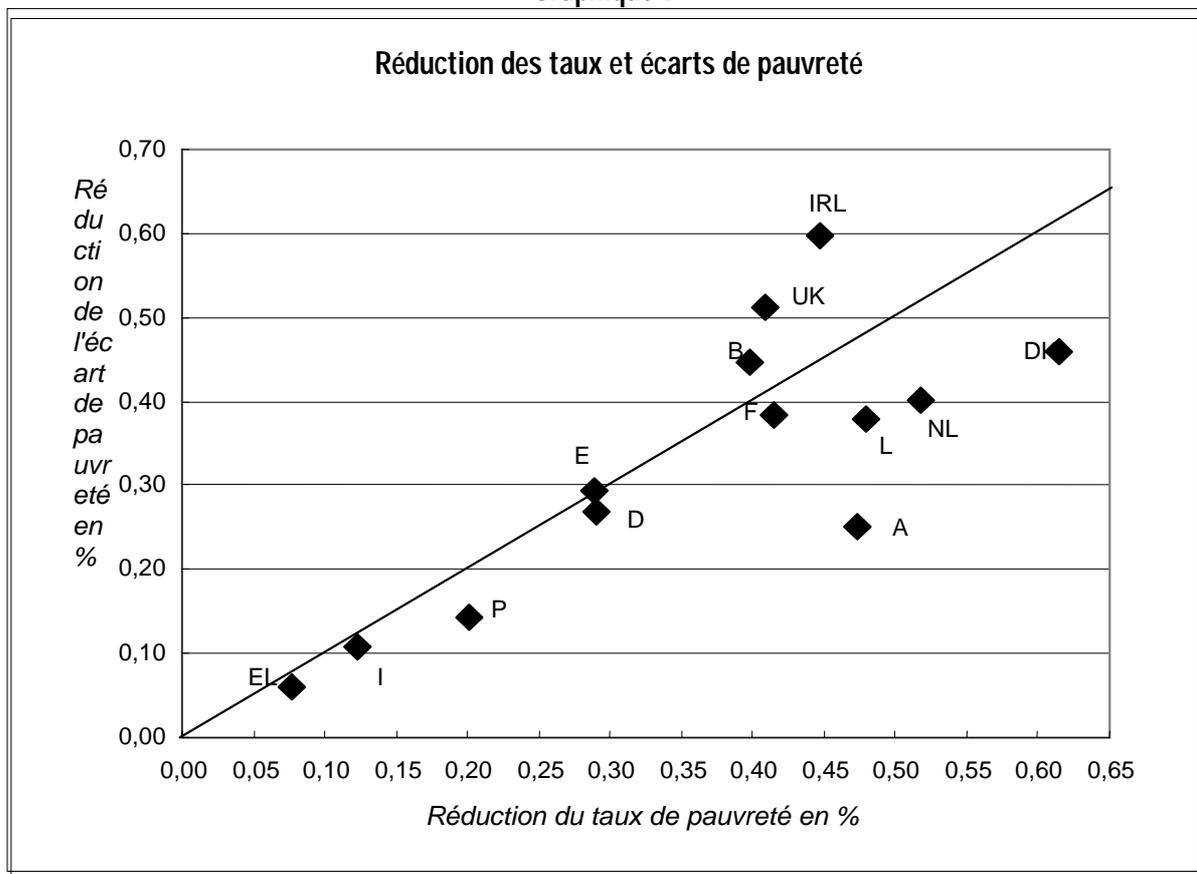
Un premier groupe est constitué de quatre pays : le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Autriche. Les transferts sociaux y ont un impact beaucoup plus élevé sur le nombre de pauvres que sur l'intensité de la pauvreté. Au Danemark et aux Pays-Bas, il existe une part significative de la population à très bas revenus initiaux mais les transferts sociaux représentent une part importante du PIB et sont ancrés sur le principe d'universalité. Ils réduisent fortement et uniformément le nombre de pauvres quels que soient leurs revenus initiaux, même lorsque ceux-ci sont très bas.

Dans le deuxième groupe, constitué de la Belgique, de l'Irlande et du Royaume-Uni, les transferts sociaux réduisent beaucoup plus l'intensité que le nombre de pauvres. Ce sont les trois pays où la proportion de pauvres, ne disposant comme seules ressources que des transferts sociaux, est la plus importante. En Irlande et au Royaume-Uni, pays qui se situent dans la tradition beveridgienne de lutte contre la pauvreté mais avec un niveau de transferts sensiblement plus faible que dans les pays scandinaves, les transferts sociaux sont plus ciblés sur les plus pauvres que dans les autres pays d'Europe.

Un troisième groupe de pays est constitué par l'Allemagne, l'Espagne et la France. Les transferts sociaux y réduisent autant le taux que l'intensité de la pauvreté. Mais cette réduction est nettement plus élevée en France qu'en Allemagne et en Espagne (40 % de réduction contre moins de 30 %). Dans ces deux derniers pays, les transferts sociaux, qui ont le même impact sur l'étendue que sur l'intensité de la pauvreté, ont des effets nettement plus forts que dans les autres pays du sud. Mais ces effets restent plus faibles qu'en moyenne européenne. L'Allemagne et l'Espagne, pays où les revenus moyens sont bien différents (14 000 SPA contre 9 100), occupent ainsi une place intermédiaire en Europe du point de vue de l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté relative.

Enfin, le groupe de pays du sud, composé de la Grèce, de l'Italie et du Portugal, se caractérise par un faible impact des transferts sur l'étendue comme sur l'intensité de la pauvreté (entre 6 % et 20 % de réduction). Ces pays se caractérisent aussi par de faibles niveaux de pauvreté relative avant transferts (les indices de Sen avant transferts y étant parmi les plus bas d'Europe). Les solidarités familiales, qui se manifestent notamment par l'hébergement des personnes en difficulté, en particulier des familles monoparentales et des jeunes, expliquent en partie ce phénomène.

Graphique 9



Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

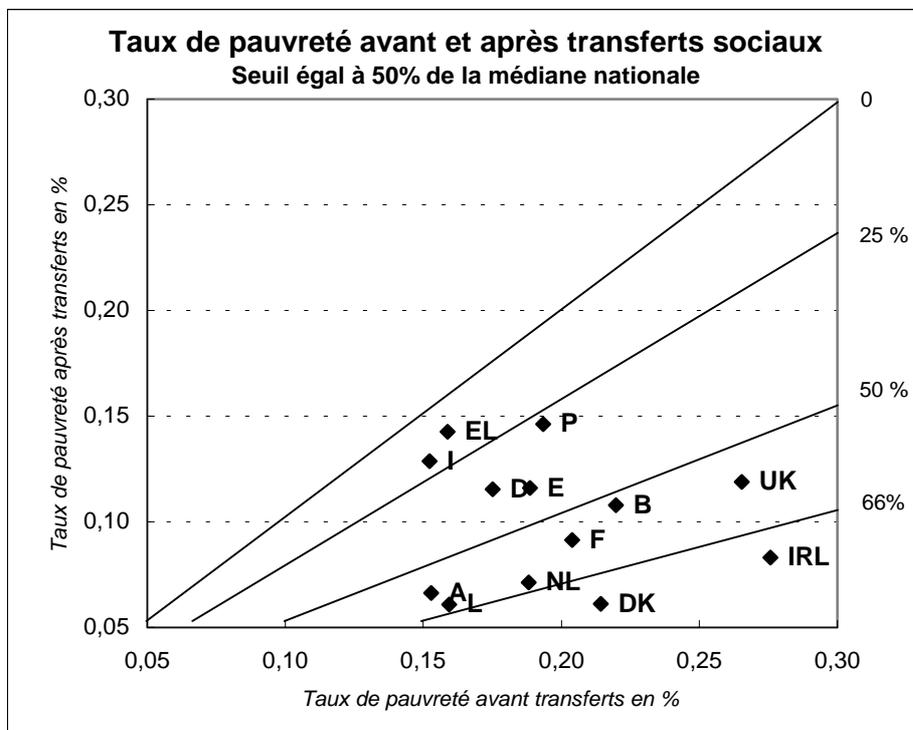
Cette classification en groupes de pays recoupe largement l'identification des différents modèles de protection sociale établie par Gosta Esping-Andersen.

« Le modèle scandinave est connu pour la générosité de ses prestations et leur universalisme mais il se distingue surtout par son action en faveur de l'emploi par la « dé-familiasation » des responsabilités en matière de protection sociale. A l'inverse, la Grande-Bretagne s'est progressivement orientée vers des prestations ciblées sous conditions de ressources, transférant au marché une plus grande part des responsabilités de protection sociale – convergeant ainsi vers le modèle nord-américain.

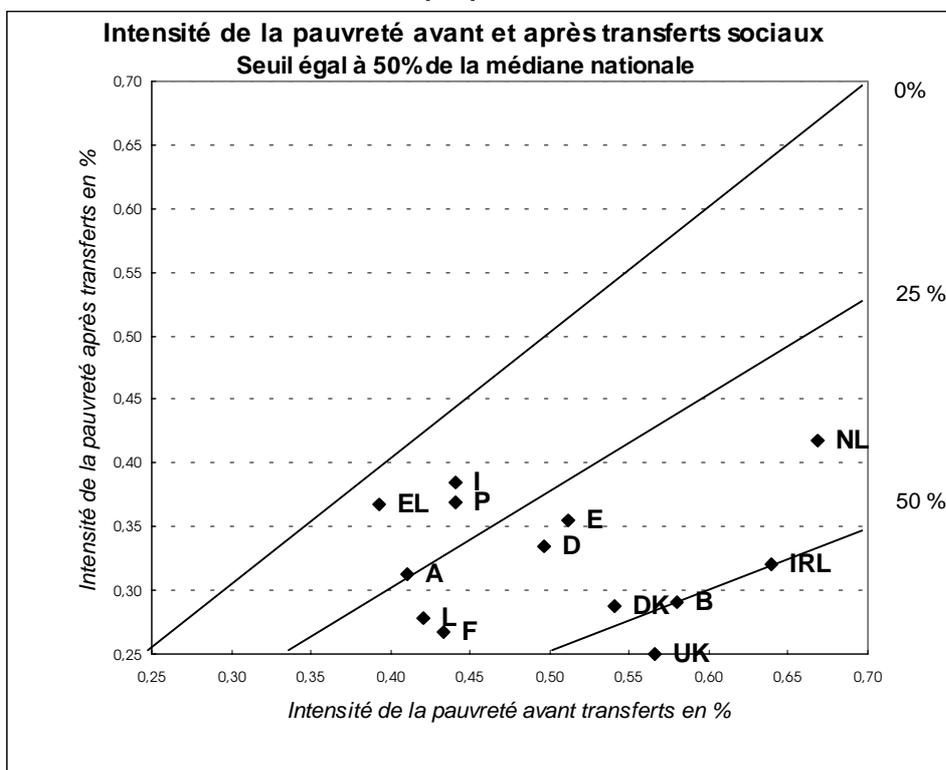
Le trait marquant des États d'Europe continentale, c'est le peu de changement qu'ont subi leurs systèmes, qui restent des assurances sociales financées par des cotisations et liées à l'emploi, même si la couverture a été étendue à des groupes « exclus » à travers des programmes de revenu minimum (RMI en France ou « pension sociale » en Italie). La seconde spécificité des systèmes continentaux de protection sociale, et notamment des systèmes méditerranéens, est leur familialisme, à savoir l'idée que la responsabilité première en matière de protection sociale relève des familles, qu'il s'agisse de partage des revenus ou de prise en charge des besoins. Ces pays limitent donc leur engagement à la seule protection du soutien de famille masculin (par un régime d'assurance et la protection de l'emploi), aboutissant à des systèmes dont le financement est fortement dépendant des cotisations sociales, et qui restent comparativement sous-développés en matière de services sociaux. »

Les graphiques 8a, 8b et 9, établis à partir d'un seuil égal à 50 % de la médiane nationale, sont présentés ci-dessous.

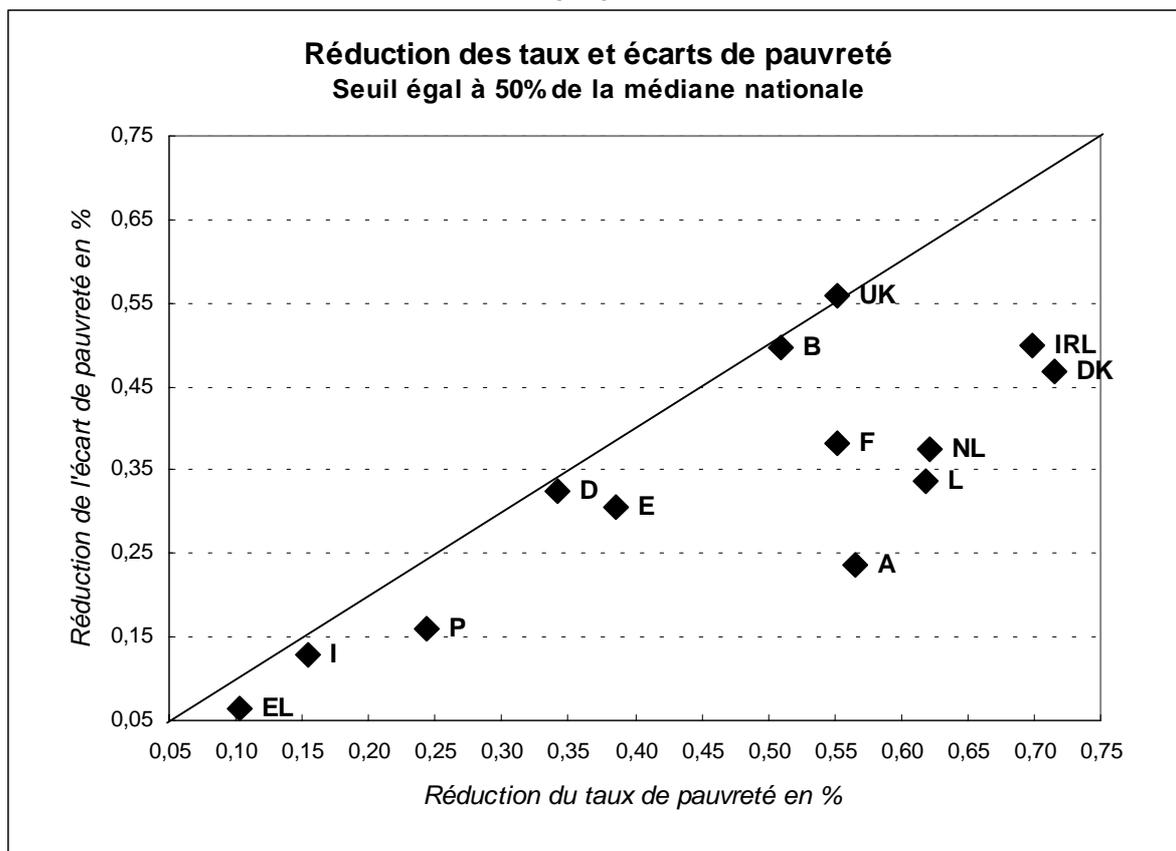
Graphique 8a bis



Graphique 8b bis



Graphique 8c bis



Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages Vague 3 (1996), calculs Drees.

Les graphiques 8a, 8b et 9 établis avec un seuil égal à 50 % montrent que, malgré des résultats nettement différents, les positions respectives des différents pays sont assez proches de celles calculées avec un seuil égal à 60 % de la médiane nationale. Ainsi, les mêmes groupes de pays semblent se distinguer. Seule, l'Irlande occupe une position très différente selon le seuil.

3 – L'apport des courbes de distributions de revenus dans l'analyse

Les courbes de distribution donnent une vision d'ensemble de la répartition des revenus dans chaque pays. Elles sont réalisées avant et après transferts sociaux, indiquant la déformation de la distribution des revenus induite par la prise en compte des transferts sociaux. L'examen des courbes de distribution permet de mettre en évidence une population à très bas revenus initiaux, c'est-à-dire hors transferts sociaux (graphique 10). Cette sous-population, certes à des degrés bien différents, existe dans presque tous les pays d'Europe étudiés. Elle se matérialise par une concentration de population, plus ou moins importante selon les pays, au bas de l'échelle des revenus.

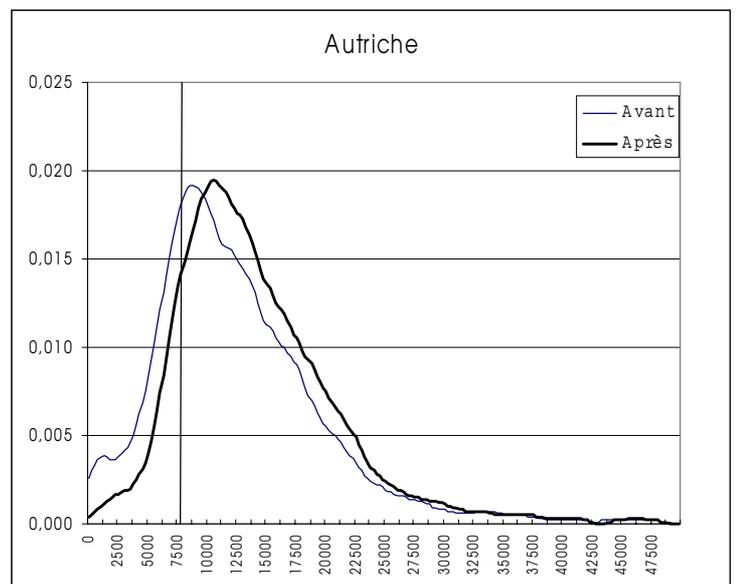
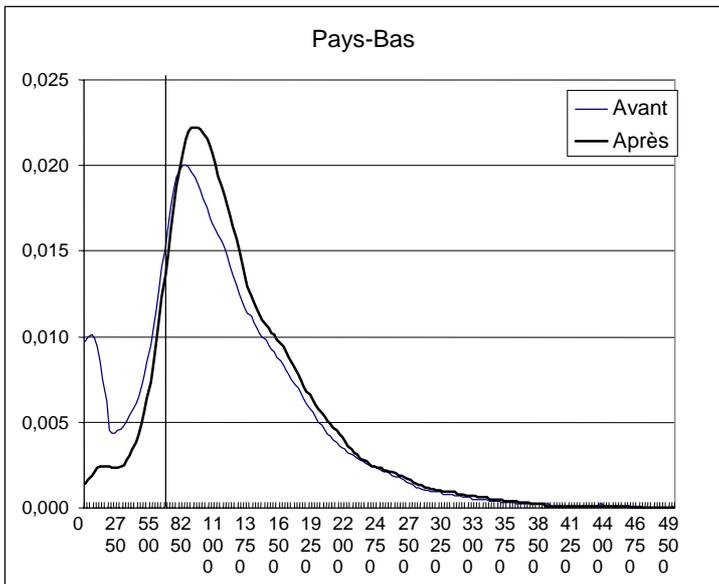
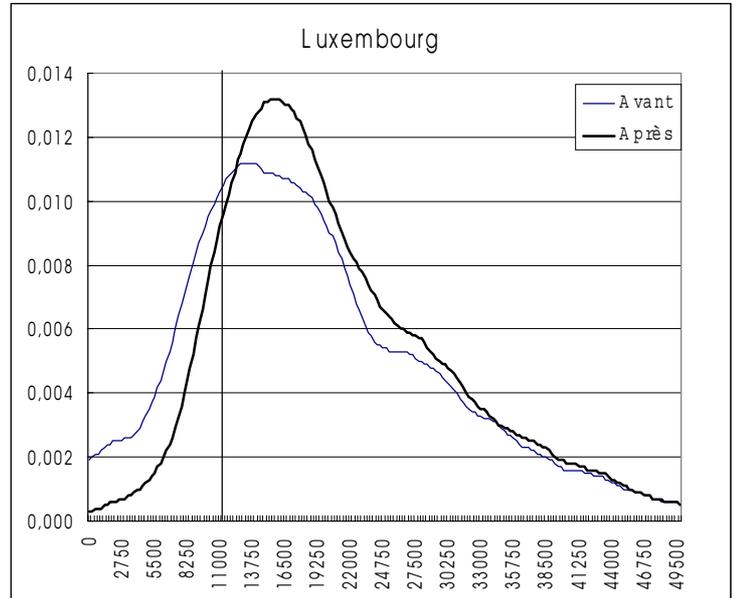
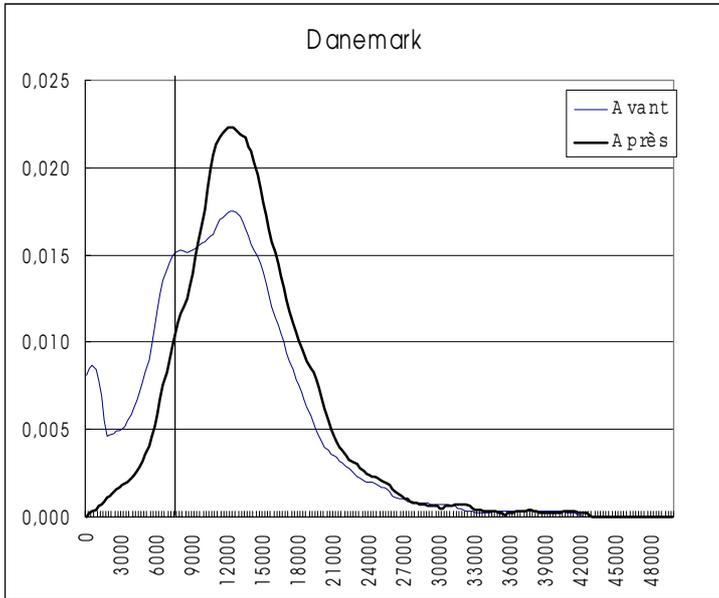
Nous convenons de définir cette population comme celle disposant de revenus avant transferts par unité de consommation inférieurs à 20 % de la médiane des revenus totaux. Le seuil de pauvreté étant fixé à 60 % de la médiane, la population « très pauvre » dispose donc d'un revenu avant transferts inférieur ou égal à 1/3 du seuil de pauvreté usuel (des tableaux avec un seuil de

pauvreté fixé à 50 % de la médiane nationale sont également présentés). Il ne faut pas perdre de vue qu'il existe une forte incertitude dans les enquêtes auprès des ménages sur les revenus très faibles. En effet, la qualité des données sur les revenus est traditionnellement moindre aux extrémités des distributions. Cette particularité des données peut s'avérer très pénalisante pour une analyse des trajectoires des personnes pauvres, lorsque l'on s'intéresse aux entrées et sorties de la pauvreté entre deux vagues successives de l'enquête. Ce n'est pas l'approche retenue ici, où l'on ne mesure que l'effet des transferts sociaux sans intégrer de dimension temporelle. Les résultats obtenus doivent cependant être interprétés comme des ordres de grandeur.

Analyse par groupe de pays

Premier groupe : Au Danemark et aux Pays-Bas les transferts sociaux représentent une part importante du PIB et sont ancrés sur le principe d'universalité. Ils réduisent fortement et uniformément le nombre de pauvres quels que soient leurs revenus initiaux, même lorsque ceux-ci sont très bas. Ces deux pays présentent en outre une plus forte proportion de personnes très pauvres (revenus avant transferts inférieurs à 20 % de la médiane). Cette particularité est nettement visible sur les distributions de revenus avant transferts qui présentent un caractère bimodal (graphiques 10). Au Luxembourg et en Autriche, la part des ménages à très bas revenus initiaux (inférieurs à 20 % de la médiane) est relativement faible (5 %). Les transferts sociaux, dont l'ampleur est moins importante qu'aux Pays-Bas et au Danemark, suffisent néanmoins à faire passer environ 46 % des individus pauvres au dessus du seuil de pauvreté. Mais la proportion de très pauvres qui échappent à la pauvreté grâce aux transferts sociaux est sensiblement plus faible que pour l'ensemble des pauvres (21 % et 22 %), et beaucoup plus faible qu'au Danemark et aux Pays-Bas.

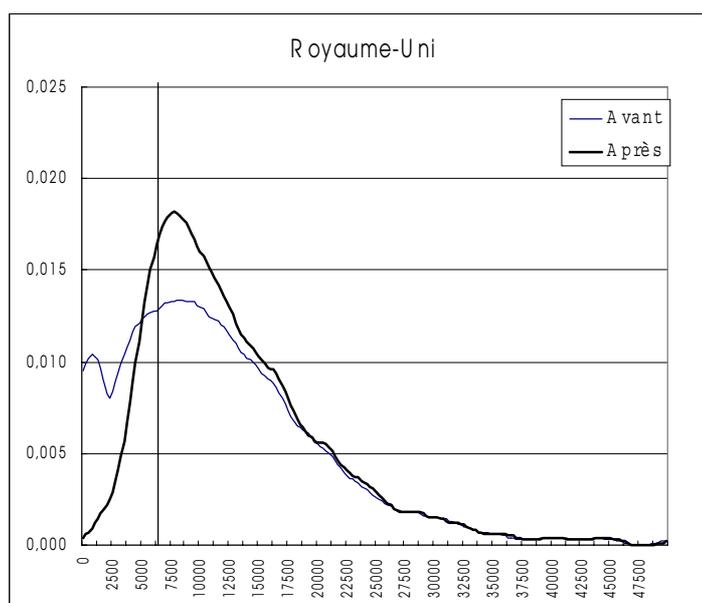
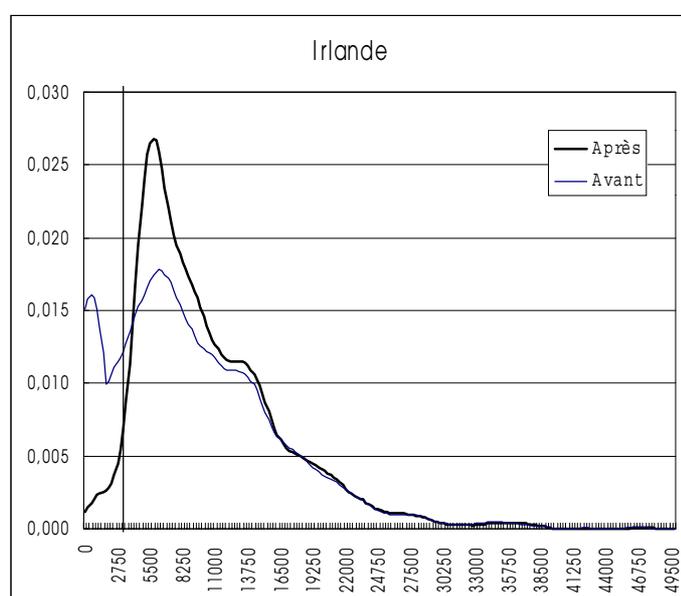
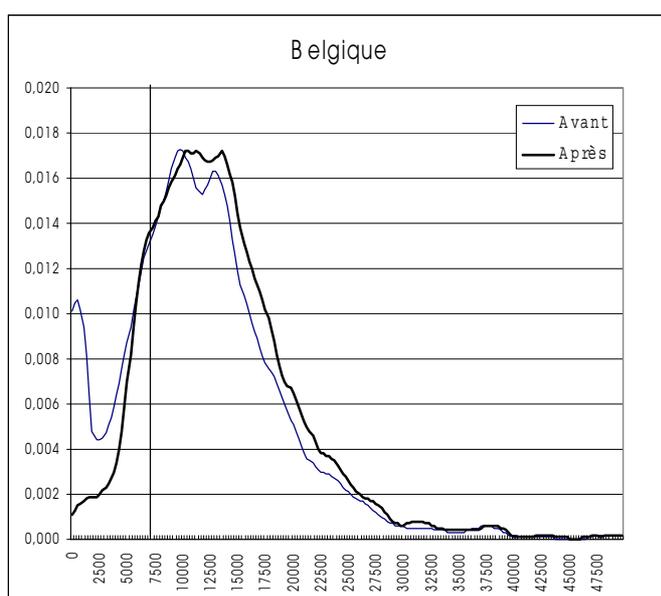
Graphiques 10 - Répartition des revenus avant et après transferts : Pays du 1^{er} groupe



Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES

Deuxième groupe : il est constitué de la Belgique, du Royaume-Uni et de l'Irlande. Ces pays comptent une proportion importante de très pauvres avant transferts (respectivement 11, 12 et 15 %). Ce sont les trois pays où la proportion de pauvres qui ne disposent comme seules ressources que des transferts sociaux est la plus importante. En Irlande et au Royaume-Uni, pays qui se situent dans la tradition beveridgienne de lutte contre la pauvreté mais avec un niveau de transferts sensiblement plus faible que dans les pays scandinaves, les transferts sociaux sont plus ciblés sur les plus pauvres que dans les autres pays d'Europe. Cela se traduit par une proportion de très pauvres échappant à la pauvreté grâce aux transferts sociaux relativement plus élevés qu'en moyenne européenne (30 %).

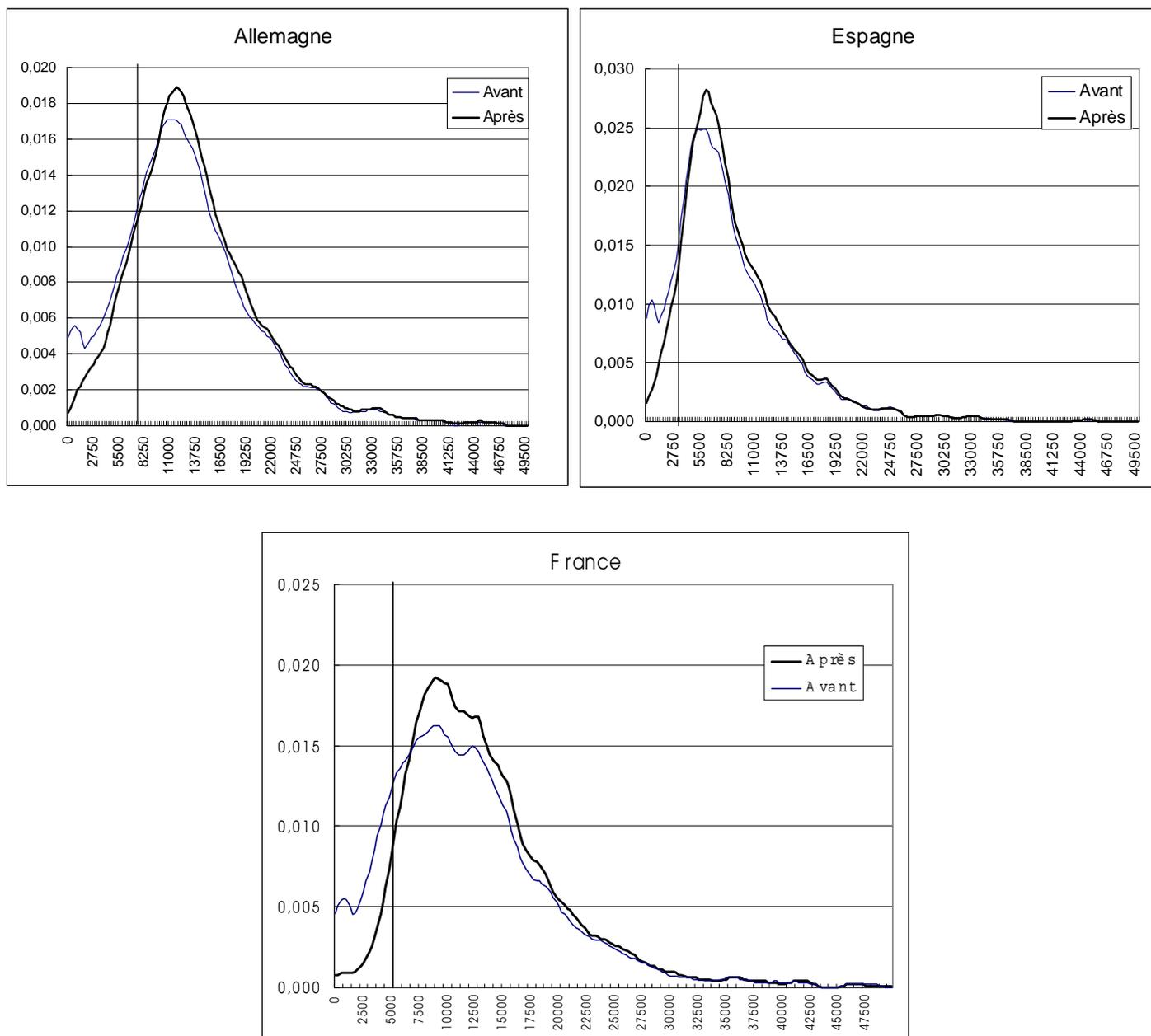
Graphiques 10 - Répartition des revenus avant et après transferts : Pays du 2^{ème} groupe



Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES

Troisième groupe : il est constitué de l'Allemagne, de l'Espagne et de la France. La proportion de très pauvres est proche de la moyenne communautaire (de 6 à 8 %). Grâce aux transferts sociaux entre 21 et 23 % d'entre eux échappent à la pauvreté en Allemagne et en Espagne et 14 % en France. Ainsi en France, les transferts sociaux font rarement passer les plus pauvres au-dessus du seuil. Pour cette catégorie de population les transferts sociaux diminuent plus l'intensité que le taux car ils ont un caractère plus universel que dans les pays du groupe II, de tradition anglo-saxonne, et moins ciblés sur les très pauvres.

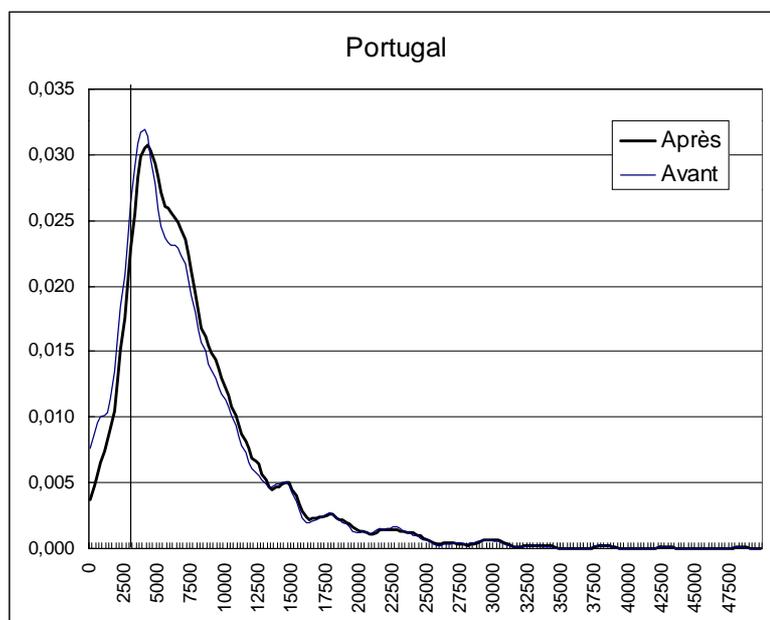
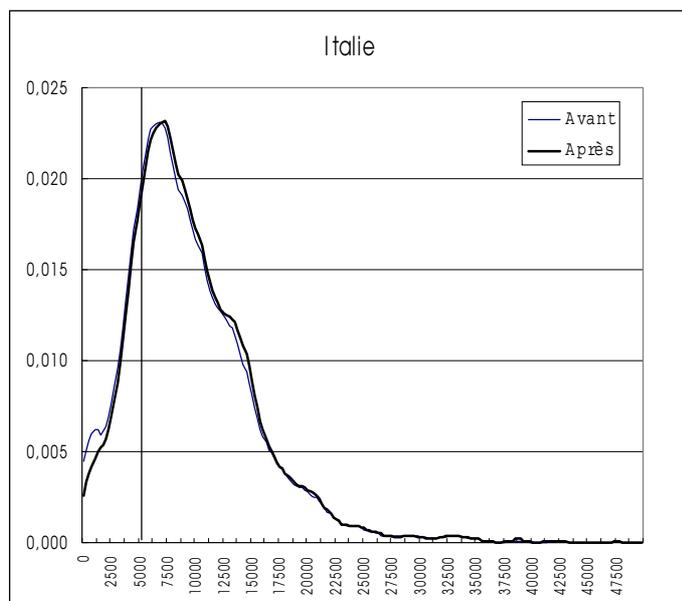
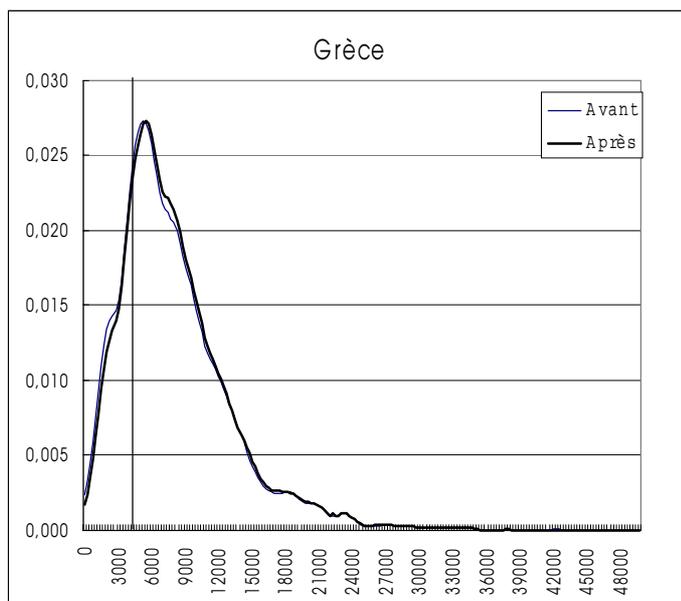
Graphiques 10 - Répartition des revenus avant et après transferts : Pays du 3^{ème} groupe



Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES

Quatrième groupe : composé de la Grèce, de l'Italie et du Portugal, il se caractérise par une faible proportion d'individus très pauvres (3 à 6 %) et des transferts sociaux peu développés, ce que traduit la proximité des distributions avant et après transferts. De ce fait, peu d'individus pauvres échappent à la pauvreté lorsque l'on tient compte des transferts sociaux : de 9 à 19 % pour les pauvres et de 3 à 12 % pour les très pauvres, avec des seuils à 60 % de la médiane.

Graphiques 10 - Répartition des revenus avant et après transferts : Pays du 4^{ème} groupe



Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Effet des transferts sur la population à très bas revenus initiaux

Globalement La population très pauvre représente 8 % de la population européenne alors que 26 % disposent d'un revenu avant transferts par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté à 60 % de la médiane (19 % si l'on retient un seuil à 50 %). Certains pays présentent une plus forte proportion de population « très pauvre » avant transferts sociaux : l'Irlande (15 %), le Royaume-Uni (12%), les Pays-Bas, la Belgique et le Danemark (10 à 11%). Au contraire cette proportion est un peu plus faible en France et en Allemagne (6 et 7%), et bien moindre en Autriche, au Luxembourg (5 %) et dans les pays du sud de l'Europe (Grèce, Espagne, Portugal et Italie) qui se situent entre 3 à 5 % et qui sont aussi les pays où les transferts sociaux sont les plus faibles. Globalement les 26 % de personnes qui vivent dans un ménage pauvre reçoivent 58 % de la totalité des transferts sociaux versés dans l'ensemble de l'Union européenne. Les 8 % qui appartiennent à des ménages « très pauvres » reçoivent à eux seuls 30 % des transferts sociaux versés dans l'Union Européenne.

La frange de la population « très pauvre » avant transferts sociaux est par définition la plus éloignée du seuil, en moyenne l'écart au seuil est proche de 90 % avant transferts contre 46 dans l'ensemble de la population pauvre. La part des transferts dans les ressources des très pauvres est élevée (86 %) contre 40 % pour l'ensemble des pauvres. Au total, la proportion de très pauvres avant transferts qui échappent à la pauvreté grâce aux transferts sociaux est de 23 %, soit nettement plus faible que pour l'ensemble des pauvres avant transferts (33 %) si l'on fixe le seuil à 60 % de la médiane. Avec un seuil plus restrictif (50 % de la médiane) ces proportions sont naturellement plus élevées et l'écart se réduit entre les pauvres (43 % échappent à la pauvreté grâce aux transferts sociaux) et les « très pauvres » (36 % y échappent). Les pays où les transferts sociaux sont importants et universels parviennent à extraire de la pauvreté une proportion d'individus plus importante et assez similaire qu'ils soient pauvres ou très pauvres. C'est le cas du Danemark et dans une moindre mesure des Pays-Bas (tableau 8). A l'opposé on trouve les pays où les transferts sont peu développés (Grèce, Italie et Portugal) chez lesquels les proportions de pauvres ou de très pauvres qui échappent à leur condition sont faibles et relativement proches l'une de l'autre. En Irlande ou au Royaume-Uni, les pauvres et les très pauvres échappent à la pauvreté grâce aux transferts dans des proportions voisines mais avec des taux nettement plus faibles lorsque l'on fixe un seuil à 60 % de la médiane qu'à 50 %. En France les proportions de pauvres qui échappent à la pauvreté grâce aux transferts sociaux sont plus élevées qu'en moyenne européenne, quel que soit le niveau du seuil. Il n'en va pas de même pour les très pauvres, au demeurant moins nombreux qu'en moyenne européenne, pour lesquels les transferts sociaux jouent plus sur l'intensité que sur le taux de pauvreté.

Tableau 8

Proportion de pauvres et de très pauvres échappant à la pauvreté après transferts sociaux

	<i>Seuil à 50 % de la médiane nationale</i>		<i>Seuil à 60 % de la médiane nationale</i>		<i>Revenu initial < 20 % de la médiane nationale</i>		
	% de population pauvre avant transferts	% de pauvres avant mais pas après transferts sociaux	% de population pauvre avant transferts	% de pauvres avant mais pas après transferts sociaux	% de population très pauvre avant transferts	% de très pauvres avant mais pas après transferts sociaux (1)	% de très pauvres avant mais pas après transferts sociaux (2)
Belgique	22	51	28	39	11	45	26
Danemark	21	72	30	62	10	72	63
Allemagne	18	34	23	29	7	29	21
Grèce	16	10	22	8	3	5	3
Espagne	19	39	26	29	8	33	23
France	20	55	27	41	6	30	14
Irlande	28	70	33	45	15	66	30
Italie	15	15	21	12	5	13	9
Luxembourg	16	62	24	48	5	45	21
Pays-Bas	19	62	24	52	11	58	45
Autriche	15	57	24	47	5	40	22
Portugal	19	24	27	20	6	18	12
Royaume-Uni	27	55	32	41	12	47	29
UE – 13	19	43	26	33	8	36	23

Lecture : En Belgique, les individus pauvres avant transferts (dont les revenus initiaux du ménage sont inférieurs à 50 % de la médiane) représentent 22 % de la population totale. Grâce aux transferts sociaux reçus, 51 % d'entre eux échappent à la pauvreté. Ces données sont de 28 et 39 % si l'on fixe le seuil à 60 % de la médiane nationale. La population très pauvre avant transferts (revenus initiaux du ménage inférieurs à 20 % de la médiane) représente 11% de la population totale ; 45 % de ces individus échappent à la pauvreté grâce aux transferts sociaux avec un seuil fixé à 50 % de la médiane, 26 % si l'on fixe le seuil à 60 % de la médiane.

(1) Le seuil de pauvreté retenu pour cette colonne est de 50 % de la médiane nationale.

(2) Le seuil de pauvreté retenu pour cette colonne est de 60 % de la médiane nationale.

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES

Caractéristiques de la population « très pauvre »

La structure de la population à très bas revenus présente en les accentuant des caractéristiques proches de la population pauvre prise dans son ensemble : elle compte ainsi plus de ménages jeunes : 14 % de la population très pauvre appartient à un ménage dont la personne de référence a de moins de 30 ans contre 10 % pour l'ensemble des pauvres et 7 % pour l'ensemble de la population européenne (tableau 9). Corrélativement, la proportion de 60 ans et plus parmi les très pauvres est plus faible (15 % contre 24 % pour l'ensemble des pauvres et pour l'ensemble de la population). Dans certains pays (Royaume-Uni, Irlande) on trouve également plus de ménages de la tranche 30-39 ans.

Tableau 9

Structure des populations par âge (en %)

<i>Age de la Personne de référence</i>	Très pauvres <i>Revenu initial < 20 % de la médiane nationale</i>	Pauvres <i>Revenu initial < 50 % de la médiane nationale</i>	Pauvres <i>Revenu initial < 60 % de la médiane nationale</i>	Ensemble de la population
Moins de 30 ans	14	12	11	7
30-39 ans	29	24	24	24
40-49 ans	24	23	23	25
50-59 ans	18	17	16	18
60 et plus	15	24	26	26

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

L'activité de la personne de référence du ménage est également un critère qui distingue cette population (tableau 10). Celle-ci compte en effet plus d'inactifs de moins de 60 ans (30 % contre 16 % pour l'ensemble des pauvres et 8 % pour l'ensemble de la population) et plus de chômeurs (23 % contre 12 et 5) et, en contrepartie, moins de ménages dont la personne de référence occupe un emploi (28 % contre 46 et 65).

Tableau 10

Structure des populations par activité (en %)

<i>Activité de la personne de référence</i>	Très pauvres <i>Revenu initial < 20 % de la médiane nationale</i>	Pauvres <i>Revenu initial < 50 % de la médiane nationale</i>	Pauvres <i>Revenu initial < 60 % de la médiane nationale</i>	Ensemble de la population
Emploi	28	46	47	65
Etudiant	5	4	3	1
Chômeur	23	14	12	5
Inactif (- de 60 ans)	30	14	14	8
Inactif (+ de 60 ans)	14	22	24	21

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

La population très pauvre est marquée par une forte proportion de personnes vivant dans un ménage ne comptant qu'un seul adulte (personne seule ou famille monoparentale), généralement jeune (tableau 11). : ainsi, on y trouve plus de personnes seules de moins de moins de 65 ans (11 % contre 7 et 5), sauf en Italie, Grèce et Espagne et sensiblement plus de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 16 ans (14 %, contre 7 % pour l'ensemble des pauvres et 3 % pour l'ensemble de la population).

La situation des couples avec enfants est plus contrastée : globalement les proportions de familles nombreuses parmi les très pauvres (10 %) et parmi l'ensemble des ménages à bas revenus (9 %) sont proches. Toutefois, ce résultat d'ensemble cache de fortes disparités entre pays. Ainsi, les familles de trois enfants et plus sont moins nombreuses parmi les très pauvres que parmi les autres pauvres en France (9 % contre 12), aux Pays-Bas (5 % contre 10) et en Autriche (3 % contre 8), mais plus nombreuses en Allemagne (14 % contre 9), en Irlande (21 % contre 16), et au Portugal (10 % contre 6) ; elles sont très proches dans les autres pays. Pour les couples avec enfants, il faut raisonner en tenant compte simultanément du nombre d'enfants et du nombre d'adultes actifs du ménage. En effet, pour un même nombre d'enfant(s) la présence d'un ou deux actifs est un facteur qui protège de la pauvreté. Ainsi, les couples bi-actifs avec trois enfants et plus sont dans l'ensemble très peu présents parmi les très pauvres (moins de 1 %), car ils disposent de revenus du travail générés par la double activité, alors que les couples avec trois enfants et plus sans adulte actif représentent 7 % de la population très pauvre.

Tableau 11
Structure des populations par type de ménage (en %)

Type de ménage	Très pauvres Revenu initial < 20 % de la médiane nationale	Pauvres Revenu initial < 50 % de la médiane nationale	Pauvres Revenu initial < 60 % de la médiane nationale	Ensemble de la population
Personne seule (-30 ans)	3	4	3	1
Personne seule (30-64 ans)	8	4	4	4
Personne seule (65 ans et +)	3	7	8	5
Famille monoparentale avec enfant(s) de moins de 16 ans	14	7	7	3
Famille monoparentale avec enfant(s) de plus de 16 ans	8	7	6	5
Couple sans enfant (- de 65 ans)	8	6	6	11
Couple sans enfant (65 ans et +)	3	6	8	8
Couple 1 enfant (- de 16 ans)	5	5	5	9
Couple 2 enfants (- de 16 ans)	10	11	11	13
Couple 3 enfants et + (- de 16 ans)	10	7	7	5
Couple avec enfant(s) (16 ans et +)	23	28	27	29
Autres cas	5	8	8	7

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Lecture : Dans l'ensemble des 13 pays de l'Union Européenne, 14 % de la population « très pauvre » avant transferts sociaux vit dans un ménage monoparental, contre 7 % pour la population pauvre avant transferts (avec un seuil à 60 % de la médiane) et 3 % pour l'ensemble de la population.

4 – Effet des transferts sociaux sur la pauvreté selon l'âge et le nombre d'actifs occupés

Dans l'ensemble des treize pays étudiés, 26 % de la population (92 millions d'individus) vit dans un ménage dont les revenus avant transferts sociaux sont inférieurs au seuil de pauvreté national. Après transferts sociaux, cette proportion est de 17 %, ce qui correspond à 62 millions de personnes. Ainsi, 9 % de la population soit 30 millions de personnes échappent à la pauvreté grâce aux transferts sociaux. La proportion de ménages à bas revenus échappant à la pauvreté grâce à la perception de prestations sociales est donc globalement proche de 1/3. Nous allons étudier l'effet des transferts sociaux sur la pauvreté des ménages selon les critères de l'âge et du nombre d'actifs dans le ménage.

Selon l'âge de la personne de référence du ménage

Aux âges jeunes (moins de 30 ans) les ménages sont plus exposés à la pauvreté : 37 % des individus qui vivent dans un ménage dont la personne de référence à moins de 30 ans sont pauvres avant transferts sociaux contre 26 % lorsque la personne de référence a plus de 60 ans et 25 % aux âges intermédiaires (rappelons que les revenus avant transferts sociaux comprennent ici les retraites). En revanche, les proportions de pauvres échappant à la pauvreté grâce aux transferts sont proches aux deux âges extrêmes (32 % pour les plus jeunes 30 % pour les plus de 60 ans), elle est un peu plus élevée en milieu de cycle de vie, 35 % entre 30 et 59 ans (tableau 12 a).

La plupart des pays connaissent à la fois un taux de pauvreté plus élevé avant 30 ans et plus faible après 60 et une proportion de pauvres qui échappent à la pauvreté grâce aux transferts sociaux croissants avec l'âge en début de cycle de vie puis décroissant fortement après 60 ans. Il existe toutefois d'importants écarts entre pays : ainsi, les pays du sud (Grèce, Italie et Portugal) présentent des taux de pauvreté avant transferts plus faibles pour les plus jeunes (22 à 29 %) mais peu d'individus voient leurs revenus passer au-dessus du seuil de pauvreté (sauf pour les moins de 30 ans au Portugal). En Italie, la proportion de pauvres qui échappent à la pauvreté après transferts est plus élevée pour les plus de 60 ans (21 %). A l'opposé, au Danemark, les moins de 30 ans présentent un taux de pauvreté avant transferts plus élevé que la moyenne européenne (47 %) mais celui-ci est compensé par l'importance des transferts sociaux grâce auxquels 55 % d'entre eux échappent à la pauvreté. Dans ce pays la proportion de pauvres de plus de 60 ans qui échappent à la pauvreté après transferts est également plus importante que la moyenne européenne (46 %). La France, l'Espagne et l'Allemagne sont proches de la moyenne européenne tant pour l'importance de la pauvreté avant transferts parmi les plus jeunes (respectivement 37, 38 et 36 %) que pour la proportion de pauvres qui échappent à la pauvreté après transferts (32, 26 et 35 %). Au-delà de 60 ans, les taux de pauvreté sont en France et en Allemagne inférieurs à la moyenne européenne (23 et 19 %), ainsi que la proportion de pauvres qui échappent à la pauvreté après transferts (25 et 21 %). En Espagne le taux de pauvreté est également proche de la moyenne (26 %) mais la proportion de pauvres qui échappent à la pauvreté après transferts est plus élevée (36 %). L'Irlande et le Royaume-Uni présentent, à l'instar du Danemark, des taux de pauvreté avant transferts sociaux importants pour les plus jeunes (45 %), mais la compensation par les transferts sociaux n'y est pas aussi forte qu'au Danemark. Les proportions de pauvres qui échappent à la pauvreté après transferts parmi les moins de trente ans sont toutefois supérieures à la moyenne européenne dans ces deux pays : 41 % en Irlande et 35 % au Royaume-Uni.

Tableaux 12 - Pauvres avant transferts sociaux et proportion d'individus échappant à la pauvreté grâce aux transferts sociaux par tranche d'âge et par pays

a) Avec un seuil à 60 % de la médiane

	Taux de pauvreté avant transferts sociaux			Proportion d'individus pauvres avant mais pas après transferts (1)		
	-30 ans	30-59 ans	+ 60 ans	-30 ans	30-59 ans	+ 60 ans
Belgique	31	28	25	47	47	19
Danemark	47	23	39	55	75	46
Allemagne	38	22	19	26	34	21
Grèce	24	19	31	7	9	6
Espagne	36	25	26	35	26	36
France	37	27	23	32	48	25
Irlande	46	31	31	41	47	51
Italie	29	21	22	2	8	21
Luxembourg	30	26	17	43	51	35
Pays-Bas	40	23	20	29	57	55
Autriche	34	23	22	53	50	34
Portugal	22	25	34	54	23	10
Royaume-Uni	44	27	43	35	41	46
UE-13	37	24	26	32	35	30

b) avec un seuil à 50 % de la médiane

	Taux de pauvreté avant transferts sociaux			Proportion d'individus pauvres avant mais pas après transferts (1)		
	-30 ans	30-59 ans	+ 60 ans	-30 ans	30-59 ans	+ 60 ans
Belgique	28	22	18	58	57	32
Danemark	38	17	24	65	80	64
Allemagne	29	18	12	29	40	22
Grèce	13	13	25	9	11	9
Espagne	28	19	15	46	33	59
France	31	21	15	46	61	36
Irlande	45	26	21	76	74	75
Italie	23	15	15	3	11	26
Luxembourg	16	18	10	32	69	40
Pays-Bas	32	17	15	39	68	68
Autriche	24	15	10	58	60	42
Portugal	14	17	26	49	25	19
Royaume-Uni	40	22	32	47	57	60
UE-13	31	19	18	41	45	40

(1) Il s'agit du nombre d'individus pauvres avant transferts sociaux (hors retraites) échappant à la pauvreté, après prise en compte des transferts sociaux, rapporté au nombre d'individus pauvres avant transferts.

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES ;

Selon le nombre d'actifs occupés du ménage

Le nombre d'actifs occupés est un facteur déterminant de la pauvreté : les ¾ des individus vivant dans un ménage sans actifs sont pauvres contre 12 % pour ceux vivant dans un ménage de deux actifs et plus (seuil à 60 % de la médiane). Les proportions de pauvres sont naturellement

un peu plus faibles lorsque le seuil de pauvreté est fixé à 50 % de la médiane (70 et 8 %). En moyenne européenne, la proportion d'individus qui échappent à la pauvreté grâce aux transferts sociaux, compris entre 34 et 36 % (entre 38 et 49 % avec un seuil à 50 %), elle est donc moins sensible au nombre d'actifs (tableaux 13 a et b) que le taux de pauvreté lui-même, en particulier pour les pays où les transferts sociaux sont les plus universels (Pays-Bas, Danemark).

Tableau 13 - Pauvres avant transferts sociaux et proportion d'individus échappant à la pauvreté grâce aux transferts sociaux selon le nombre d'actifs occupés du ménage
(Personne de référence de moins de 60 ans)

a) seuil à 60 % de la médiane

	Taux de pauvreté avant transferts sociaux			Proportion d'individus pauvres avant transferts et pas après (1)		
	Aucun actif	1 actif	2 actifs et +	Aucun actif	1 actif	2 actifs et +
Belgique	83	33	11	41	56	39
Danemark	88	40	9	67	68	75
Allemagne	76	24	14	34	30	34
Grèce	39	22	14	20	7	5
Espagne	67	26	14	34	27	18
France	80	40	13	29	49	54
Irlande	92	32	12	32	51	74
Italie	45	26	11	12	7	7
Luxembourg	73	29	16	35	50	61
Pays-Bas	85	24	9	50	53	57
Autriche	48	33	17	34	52	55
Portugal	67	37	16	36	20	27
Royaume-Uni	90	33	9	37	40	47
UE-13	75	29	12	34	34	36

Lecture : lorsque le seuil de pauvreté est fixé à 60 % de la médiane, en Belgique 83% des individus qui vivent dans un ménage ne comptant aucun actif occupé à la date de l'enquête sont pauvres avant transferts sociaux, contre 11 % lorsque le ménage compte 2 actifs et plus. Grâce aux transferts sociaux 41 % des ménages pauvres sans actif occupé échappent à la pauvreté.

(1) Proportion d'individus vivant dans un ménage pauvre avant transferts sociaux (hors retraites) mais non pauvres après transferts sociaux.

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES

b) seuil à 50 % de la médiane

	Taux de pauvreté avant transferts sociaux			Proportion d'individus pauvres avant transferts mais pas après (1)		
	Aucun actif	1 actif	2 actifs et +	Aucun actif	1 actif	2 actifs et +
Belgique	80	23	6	62	58	39
Danemark	83	29	5	75	76	77
Allemagne	71	19	10	47	36	32
Grèce	30	14	9	16	11	8
Espagne	61	18	10	42	34	23
France	75	30	8	45	65	64
Irlande	88	26	9	76	71	80
Italie	41	17	7	13	9	13
Luxembourg	66	20	7	64	65	66
Pays-Bas	82	16	5	67	61	53
Autriche	41	23	10	59	68	48
Portugal	66	26	10	44	21	26
Royaume-Uni	86	27	5	56	56	48
UE-13	70	21	8	49	44	38

Lecture : lorsque le seuil de pauvreté est fixé à 50 % de la médiane, en Belgique, 80 % des individus qui vivent dans un ménage ne comptant aucun actif occupé à la date de l'enquête sont pauvres avant transferts sociaux, contre 6 % lorsque le ménage compte 2 actifs et plus. Grâce aux transferts sociaux 62 % des ménages pauvres sans actif occupé échappent à la pauvreté.

1 Proportion d'individus vivant dans un ménage pauvre avant transferts sociaux (hors retraites) mais non pauvres après transferts sociaux.

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

5 – Effet des transferts sociaux sur les différents types de ménages

Les systèmes de garantie de ressources font converger les écarts de pauvreté pour les différentes catégories de ménages

Après transferts, en moyenne européenne, la part des personnes vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian est comprise entre 9 % pour les couples sans enfant et 45 % pour les familles monoparentales. L'écart des revenus moyens au seuil de pauvreté se situe dans une fourchette plus limitée : entre 23 % pour les couples sans enfant comprenant une personne de plus de 65 ans et 38 % pour les familles monoparentales (tableau 14).

Les systèmes de garantie de ressources qui existent dans la plupart des pays de l'Union européenne, sous la forme de minima sociaux, ont pour effet de hisser toutes les personnes à un minimum de revenu, mais celui-ci reste néanmoins le plus souvent au-dessous du seuil de pauvreté national. Ce système de garantie de ressources contribue donc fortement à diminuer et à homogénéiser l'intensité de la pauvreté entre les différentes catégories de ménages. L'effet des prestations sociales sur les écarts au seuil de pauvreté est maximal pour les catégories de population dont les revenus sont initialement les plus bas. Les transferts sociaux réduisent ainsi fortement l'intensité de la pauvreté chez les personnes isolées âgées de 30 à 65 ans et chez les familles monoparentales. Cet écart, qui atteint chez ces ménages 70 % avant transferts est

ramené à environ 30 % après transferts, soit un niveau proche de celui observé pour l'ensemble des ménages européens.

Tableau 14 a – Taux et intensité de pauvreté avant et après transferts par type de ménage (UE 13 pays)

Seuil à 60 % de la médiane-

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	33	25	33	28
Personne seule 30-64 ans	27	16	67	30
Personne seule moins de 30 ans	47	39	54	38
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	71	45	72	31
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	35	24	51	31
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	23	16	30	23
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	15	9	52	33
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	15	10	46	35
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	21	14	43	33
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	40	23	50	28
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	25	17	42	32
Autres cas	28	18	40	31
UE 13 pays	26	17	46	31

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableau 14 b – Taux et intensité de pauvreté avant et après transferts par type de ménage (UE 13 pays)

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	23	15	33	31
Personne seule 30-64 ans	24	10	70	33
Personne seule moins de 30 ans	41	30	52	37
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	67	32	70	29
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	29	16	52	30
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	13	8	34	28
Couple sans enfant (dont deux personnes de moins de 65 ans)	12	6	57	34
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	11	7	50	40
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	15	9	50	36
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	30	14	56	28
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	18	11	45	33
Autres cas	21	12	43	32
UE 13 pays	19	11	50	33

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Les plus touchés par la pauvreté en Europe : les familles monoparentales et les jeunes isolés

En moyenne européenne, près de 70 % des individus pauvres vivent en couple. Mais le risque d'appartenir à la population pauvre est plus faible pour les personnes en couple que pour celles qui n'ont pas de conjoint (tableau 14).

Alors que l'Union européenne compte en moyenne 17 % de ménages dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté, la proportion de ménages à bas revenus est particulièrement élevée chez les jeunes de moins de 30 ans qui vivent seuls (39 %) et chez les familles monoparentales où tous les enfants ont moins de 16 ans (45 %). Cette proportion est nettement plus basse au sein des familles monoparentales où au moins un enfant a plus de 16 ans (24 %). À l'opposé, le taux de pauvreté des couples sans enfant, ou qui ont un ou deux jeunes enfants, est compris entre 9 % et 16 %.

Les taux de pauvreté sont encore plus élevés dans les ménages où les enfants sont très nombreux. Chez les familles nombreuses avec au moins quatre enfants de moins de 16 ans, la proportion de pauvres est de 42 % et chez les familles monoparentales avec au moins deux enfants de moins de 16 ans, le taux de pauvreté est de 54 % (tableau 14b). Cela montre qu'à partir d'un certain nombre d'enfants (quatre pour les couples et deux enfants pour les familles monoparentales), le risque de pauvreté s'accroît très fortement.

Le nombre d'individus vivant dans ces types de ménages, est assez faible (environ 3% de la population européenne) mais le risque de pauvreté y est si élevé qu'ils forment près de 10% du nombre de pauvres.

**Tableau 14c - Taux et intensité de pauvreté avant et après transferts
Familles très nombreuses (au moins 4 enfants de moins de 16 ans)
et Familles monoparentales (au moins deux enfants de moins de 16 ans)
sur l'ensemble UE (13 pays)**

a) Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Familles très nombreuses (au moins 4 enfants de moins de 16 ans)	65	42	59	27
Familles monoparentales (au moins deux enfants de moins de 16 ans)	83	54	74	33

b) Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Familles très nombreuses (au moins 4 enfants de moins de 16 ans)	55	26	61	27
Familles monoparentales (au moins deux enfants de moins de 16 ans)	79	40	72	30

Note : Les familles nombreuses comprennent les couples et les ménages complexes.

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Les familles monoparentales avec de jeunes enfants : une forte proportion de pauvres mais une intensité de la pauvreté égale à la moyenne européenne

Les prestations sociales hors retraites, principalement les allocations familiales et de logement, représentent près d'un tiers du revenu total des familles monoparentales européennes, c'est-à-dire quatre fois plus que pour l'ensemble des ménages. S'il n'y avait pas de transferts sociaux, la part des pauvres parmi les familles monoparentales européennes où tous les enfants ont moins de 16 ans, serait de 71 %. Ce taux, bien plus élevé que pour les autres types de ménages, s'explique d'abord par l'existence d'un seul apporteur de ressources. Le taux d'emploi de ces parents isolés est en outre inférieur à 50 % en Irlande, au Royaume-Uni, en Espagne et aux Pays-Bas. Les adultes des familles monoparentales, lorsqu'ils travaillent, occupent plus souvent un emploi à temps partiel que l'ensemble de la population active européenne.

L'impact des transferts sur le nombre de pauvres parmi les familles monoparentales est un peu plus important que pour l'ensemble des ménages. Mais, même après transferts, ces familles restent le type de ménage qui comptent la proportion de pauvres la plus élevée (45 %). Les prestations sociales n'amènent pas, le plus souvent, leur revenu total au dessus du seuil de 60 % du revenu médian. En revanche, elles diminuent considérablement l'intensité de la pauvreté des familles monoparentales, la faisant passer de 72 % à 31 %, niveau moyen européen (*tableau 15*).

**Tableau 15 - Taux et intensité de pauvreté avant et après transferts
pour les familles monoparentales (tous les enfants de moins de 16 ans)**

a) Seuil à 60 % de la médiane

Pays	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Belgique	54	24	72	35
Danemark	65	9	69	28
Allemagne	69	49	77	36
Grèce	31	31	59	54
Espagne	43	36	51	43
France	54	38	65	30
Irlande	77	48	92	18
Italie	23	17	77	48
Luxembourg	49	41	70	41
Pays-Bas	78	34	87	22
Autriche	58	28	57	20
Portugal	49	38	62	47
Royaume-Uni	89	54	70	28
UE 13 pays	71	45	72	31

Source : Eurostat, Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES

b) Seuil à 50 % de la médiane

Pays	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Belgique	48	17	77	36
Danemark	56	5	74	39
Allemagne	67	37	76	35
Grèce	31	29	51	48
Espagne	40	33	45	35
France	49	28	64	27
Irlande	76	12	90	29
Italie	21	13	80	53
Luxembourg	41	34	80	38
Pays-Bas	73	11	91	41
Autriche	53	13	55	18
Portugal	45	33	62	44
Royaume-Uni	85	39	68	23
UE 13 pays	67	32	70	29

Source : Eurostat, Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES

Dans tous les pays étudiés (à l'exception du Danemark et de l'Italie), le nombre de pauvres chez les parents isolés est nettement supérieur à la moyenne nationale. Le Danemark, où les prestations familiales sont plus que doublées lorsqu'il s'agit de parents isolés, ne compte au contraire que 9 % de pauvres parmi les familles monoparentales. En Italie, les prestations familiales, comme tous les transferts sociaux hors pensions, sont d'un montant faible, mais l'ouverture des droits est un peu plus favorable pour les parents isolés : la proportion de pauvres parmi les familles monoparentales y est ainsi deux fois plus réduite que pour les autres ménages.

Les jeunes isolés : le plus fort écart de revenu par rapport au seuil de pauvreté

Après transferts, la proportion de pauvres parmi les personnes seules de moins de 30 ans est de 39 %, taux le plus élevé après celui des familles monoparentales. Les étudiants représentent 43 % des jeunes isolés pauvres en Europe, les actifs occupés 42 %, les chômeurs 9 % et les autres inactifs 6 %. Il est vrai que les transferts en nature ne sont pas pris en compte dans l'enquête. Cela peut conduire à une sous-estimation du niveau de vie de certains jeunes isolés.

C'est parmi les moins de 30 ans que les transferts sociaux réduisent le moins la proportion de pauvres : en moyenne européenne, ils la diminuent de 16 % contre 33 % pour l'ensemble des ménages (tableau 16). Dans dix des treize pays de l'Union européenne, la proportion de pauvres chez les jeunes isolés est nettement supérieure à la moyenne nationale, tous ménages confondus. La Belgique, l'Irlande et le Portugal font exception avec une proportion proche de celle de l'ensemble de la population.

**Tableau 16 - Taux et intensité de pauvreté avant et après transferts
pour les personnes seules de moins de 30 ans**

a) Seuil à 60 % de la médiane

Pays	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Belgique	33	17	56	31
Danemark	63	42	62	31
Allemagne	41	38	49	35
Grèce	34	31	56	60
Espagne	33	33	57	48
France	54	45	51	39
Irlande	27	19	78	39
Italie	29	29	59	56
Luxembourg	16	16	71	67
Pays-Bas	66	54	64	35
Autriche	39	33	64	47
Portugal	37	22	63	78
Royaume-Uni	46	33	56	41
UE 13 pays	47	39	54	38

Source : Eurostat, Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

b) Seuil à 50 % de la médiane

Pays	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Belgique	31	13	51	25
Danemark	54	26	65	33
Allemagne	34	30	49	31
Grèce	24	24	75	75
Espagne	31	27	55	49
France	47	33	48	40
Irlande	27	13	76	41
Italie	24	24	63	59
Luxembourg	NS	NS	NS	NS
Pays-Bas	62	40	61	33
Autriche	36	29	63	42
Portugal	NS	NS	NS	NS
Royaume-Uni	44	27	49	37
UE 13 pays	41	30	52	37

Source : Eurostat, Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES

Le système de garantie de ressources, en vigueur dans différents pays européens, est souvent modulé selon l'âge, voire accessible seulement à une fraction des jeunes isolés. C'est le cas par exemple du RMI en France, qui n'est ouvert qu'aux personnes de plus de 25 ans, sauf si elles ont des enfants à charge. Plus souvent encore que pour les familles monoparentales, ces allocations ne permettent pas aux revenus des jeunes isolés pauvres de dépasser le seuil de 60 % du revenu médian. Quant aux allocations chômage, elles sont perçues en général par ceux qui ont suffisamment cotisé pendant leurs périodes d'emploi, ce qui limite le nombre de jeunes bénéficiaires.

Les personnes isolées de moins de 30 ans constituent au bout du compte le type de ménage en Europe où à un taux de pauvreté élevé s'associe la plus forte intensité de pauvreté, même si une réduction sensible de celle-ci est obtenue par le jeu des transferts sociaux. Dans neuf pays parmi les treize étudiés, l'intensité de la pauvreté des moins de 30 ans s'écarte notablement de la moyenne nationale, comme de la moyenne communautaire globale (31 %). Elle est particulièrement forte en Grèce (60 %) et au Portugal (78 %), pays où il n'existe pas de système général de garantie de ressources. Elle est également élevée là où la garantie de ressources est accordée sous condition d'âge ou modulée à la baisse pour les plus jeunes : 39 % en France et en Irlande, 41 % au Royaume-Uni, 48 % en Espagne, 56 % en Italie, 67 % au Luxembourg (tableau 5). En Autriche, en raison de revenus d'activité beaucoup plus faibles que la moyenne nationale, et malgré des revenus sociaux importants, pour ceux qui en bénéficient, l'écart de pauvreté constaté pour les jeunes vivant seuls est également élevé (47 %). Dans les autres pays où le système de garantie de ressources est généralisé et sans condition d'âge (Belgique, Danemark, Allemagne, Pays-Bas), l'écart de pauvreté varie entre 31 % et 35 %, niveau proche de la moyenne européenne.

Chez les couples, la proportion de pauvres croît mais l'intensité de la pauvreté décroît avec le nombre d'enfants

Dans l'ensemble de l'Europe, la proportion de pauvres parmi les individus vivant en couple est globalement plus faible que chez les personnes seules. Le taux de pauvreté est compris entre 10 % parmi les couples sans enfant et 23 % parmi les familles nombreuses (3 enfants et plus de

moins de 16 ans). Le risque de pauvreté croît avec le nombre d'enfants du fait du partage des revenus entre un plus grand nombre d'individus, et ce malgré des prestations familiales plus importantes.

Chez les familles européennes de trois enfants ou plus, le risque d'être pauvre est souvent bien supérieur au taux national de pauvreté tous types de ménages confondus (tableau 17). Ce risque est renforcé quand les allocations familiales sont de montants faibles (Espagne, Irlande, Italie, Portugal) ou en l'absence de prime au troisième enfant (Pays-Bas, Autriche, Royaume-Uni).

A contrario, les prestations familiales contribuent à diminuer fortement le taux de pauvreté des familles nombreuses dans les pays où leur montant est élevé et lorsqu'il est majoré avec la naissance d'un troisième enfant. La proportion de pauvres parmi les couples avec trois enfants ou plus est ainsi diminuée de 85 % au Danemark et de 67 % en France. Dans ces deux pays, la proportion de pauvres dans ce type de ménages est inférieure ou égale au taux national. En Belgique, en Allemagne et au Luxembourg, où il existe ce même type de prestations familiales, la réduction du taux de pauvreté est également importante (entre 42 % et 50 %) mais le risque de pauvreté, après transferts sociaux, reste pour ces familles sensiblement supérieur au taux moyen du pays. Au niveau de l'Europe dans son ensemble, l'écart entre le revenu des couples et le seuil de pauvreté décroît avec le nombre de leurs enfants. Cet écart représente 35 % du seuil pour les couples avec un enfant de moins de 16 ans et 28 % pour les couples avec trois enfants et plus de moins de 16 ans. Plus le nombre d'enfants est élevé, plus les allocations familiales augmentent, constituant une part croissante du revenu total : la baisse de l'intensité de la pauvreté qu'elles induisent est particulièrement prononcée pour les familles nombreuses à faibles revenus d'activité.

Finalement, le risque d'être pauvre apparaît plus élevé pour les individus qui vivent dans des familles nombreuses mais l'intensité de pauvreté décroît avec le nombre d'enfants.

**Tableau 17 - Taux et intensité de pauvreté avant et après transferts
pour les couples avec trois enfants et plus de moins de 16 ans**

a) Seuil à 60 % de la médiane

Pays	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Belgique	40	20	56	18
Danemark	30	5	52	24
Allemagne	35	21	58	38
Grèce	21	19	28	27
Espagne	42	36	51	31
France	49	16	40	19
Irlande	40	25	66	21
Italie	36	32	33	33
Luxembourg	45	23	42	23
Pays-Bas	27	16	41	32
Autriche	53	29	31	19
Portugal	47	41	46	39
Royaume-Uni	43	24	61	23
UE 13 pays	40	23	50	28

b) Seuil à 50 % de la médiane

Pays	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Belgique	34	10	57	13
Danemark	22	4	62	11
Allemagne	26	18	71	32
Grèce	11	11	37	31
Espagne	32	23	57	33
France	38	9	39	17
Irlande	33	9	75	33
Italie	24	21	35	35
Luxembourg	34	11	42	28
Pays-Bas	18	9	50	39
Autriche	35	12	33	18
Portugal	33	29	53	43
Royaume-Uni	35	14	68	21
UE 13 pays	30	14	56	28

Source : Eurostat, Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES

Taux et intensité de pauvreté avant et après transferts sociaux par type de ménage pour chacun des 13 pays étudiés

Ces indicateurs sont présentés pour chacun des pays étudiés dans les tableaux 18 ci-dessous.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par type de ménages

Belgique

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	28	27	32	28
Personne seule 30-64 ans	30	17	74	40
Personne seule moins de 30 ans	33	17	56	31
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	54	24	72	35
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	46	26	58	20
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	25	22	36	26
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	19	11	59	36
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	16	10	51	28
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	28	15	51	35
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	40	20	56	18
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	27	16	48	31
Autres cas	28	12	45	21
Tous ménages	28	17	52	29

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	19	17	31	28
Personne seule 30-64 ans	26	10	81	51
Personne seule moins de 30 ans	31	13	51	25
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	48	17	77	36
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	40	12	58	23
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	16	13	41	25
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	16	7	62	40
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	12	5	58	43
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	19	11	64	32
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	34	10	57	13
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	20	12	54	27
Autres cas	21	7	48	17
Tous ménages	22	11	58	29

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Danemark

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	51	38	53	36
Personne seule 30-64 ans	50	28	26	20
Personne seule moins de 30 ans	63	42	62	31
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	65	9	69	28
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	31	7	42	5
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	31	20	27	18
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	20	7	57	25
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	20	4	44	17
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	19	3	26	10
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	30	5	52	24
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	18	7	33	26
Autres cas	57	15	53	41
Tous ménages	30	11	47	25

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	28	13	26	22
Personne seule 30-64 ans	43	6	85	49
Personne seule moins de 30 ans	54	26	65	33
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	56	5	74	39
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	21	0	50	//
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	15	6	35	26
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	17	4	62	29
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	15	2	48	12
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	12	1	22	1
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	22	4	62	11
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	11	5	39	19
Autres cas	40	12	68	41
Tous ménages	21	6	54	29

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Allemagne

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	24	21	35	36
Personne seule 30-64 ans	23	15	61	27
Personne seule moins de 30 ans	41	38	49	35
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	69	49	77	36
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	36	29	57	34
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	15	12	29	28
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	17	10	44	33
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	15	10	33	31
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	22	15	48	42
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	35	21	58	38
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	21	15	37	31
Autres cas	31	20	35	23
Tous ménages	23	16	46	34

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	15	14	42	42
Personne seule 30-64 ans	19	9	65	25
Personne seule moins de 30 ans	34	30	49	31
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	67	37	76	35
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	32	22	56	32
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	9	7	37	36
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	13	7	47	32
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	10	6	35	35
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	18	12	49	41
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	26	18	71	32
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	15	10	38	31
Autres cas	25	13	30	20
Tous ménages	18	12	50	34

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Grèce

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	37	36	50	45
Personne seule 30-64 ans	22	18	49	41
Personne seule moins de 30 ans	34	31	56	60
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	NS	NS	NS	NS
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	25	21	36	32
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	38	36	37	35
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	19	16	39	34
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	9	9	35	30
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	16	16	30	30
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	21	19	28	27
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	20	18	35	33
Autres cas	29	26	37	36
Tous ménages	23	21	37	35

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	32	30	47	42
Personne seule 30-64 ans	19	14	48	41
Personne seule moins de 30 ans	24	24	75	75
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	NS	NS	NS	NS
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	18	14	38	35
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	28	26	36	33
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	14	11	39	35
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	5	5	44	36
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	9	9	36	37
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	11	11	37	31
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	14	12	37	35
Autres cas	21	19	39	37
Tous ménages	16	14	39	37

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Espagne

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	12	10	51	32
Personne seule 30-64 ans	25	15	71	33
Personne seule moins de 30 ans	33	33	57	48
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	43	36	51	43
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	29	20	37	31
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	28	21	23	9
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	23	13	63	28
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	17	13	50	31
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	24	19	47	36
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	42	36	51	31
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	28	20	47	36
Autres cas	25	16	40	31
Tous ménages	26	19	45	32

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	9	6	58	38
Personne seule 30-64 ans	21	10	77	36
Personne seule moins de 30 ans	31	27	55	49
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	40	33	45	35
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	24	15	33	27
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	8	2	60	11
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	19	8	69	28
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	14	10	51	29
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	17	11	54	45
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	32	23	57	33
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	21	14	52	37
Autres cas	18	10	43	33
Tous ménages	19	12	51	35

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 : Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

France

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	30	24	26	25
Personne seule 30-64 ans	26	17	64	31
Personne seule moins de 30 ans	54	45	51	39
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	54	38	65	30
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	41	23	49	29
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	16	14	29	26
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	15	10	43	27
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	15	8	38	23
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	21	10	34	22
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	49	16	40	19
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	29	17	42	23
Autres cas	32	19	40	30
Tous ménages	27	16	42	26

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	18	13	24	26
Personne seule 30-64 ans	23	11	66	35
Personne seule moins de 30 ans	47	33	48	40
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	49	28	64	27
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	33	15	51	26
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	10	8	29	28
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	10	6	53	29
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	11	4	41	24
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	15	5	35	21
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	38	9	39	17
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	23	9	41	25
Autres cas	23	12	44	33
Tous ménages	20	9	43	27

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Irlande

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	39	28	19	14
Personne seule 30-64 ans	44	33	64	11
Personne seule moins de 30 ans	27	19	78	39
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	77	48	92	18
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	55	21	57	27
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	13	10	39	23
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	17	9	65	22
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	21	10	57	24
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	18	11	65	21
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	40	25	66	21
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	31	18	56	28
Autres cas	41	18	61	29
Tous ménages	33	18	59	24

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	11	7	44	31
Personne seule 30-64 ans	30	3	85	26
Personne seule moins de 30 ans	27	13	76	41
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	76	12	90	29
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	51	16	53	20
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	9	5	44	25
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	13	3	74	42
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	18	4	60	31
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	16	4	67	24
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	33	9	75	33
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	26	9	58	37
Autres cas	37	10	60	36
Tous ménages	28	8	64	32

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Italie

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	30	25	32	21
Personne seule 30-64 ans	20	16	49	36
Personne seule moins de 30 ans	29	29	59	56
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	23	17	77	48
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	23	22	41	38
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	16	9	38	29
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	9	8	60	51
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	14	14	52	20
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	17	16	39	37
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	36	32	33	33
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	25	23	39	35
Autres cas	24	18	38	35
Tous ménages	21	19	40	36

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	16	11	44	26
Personne seule 30-64 ans	15	10	55	41
Personne seule moins de 30 ans	24	24	63	59
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	21	13	80	53
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	17	16	43	39
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	13	5	36	32
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	9	6	55	50
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	11	11	55	53
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	11	11	44	42
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	24	21	35	35
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	17	15	43	37
Autres cas	17	14	41	32
Tous ménages	15	13	44	38

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Luxembourg

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	17	14	29	20
Personne seule 30-64 ans	21	12	59	33
Personne seule moins de 30 ans	16	16	71	67
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	49	41	70	41
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	19	9	38	36
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	14	14	23	17
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	16	10	55	30
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	18	9	14	7
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	29	11	19	13
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	45	23	42	23
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	25	11	36	23
Autres cas	25	13	45	17
Tous ménages	24	13	37	23

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	11	8	28	16
Personne seule 30-64 ans	15	8	76	33
Personne seule moins de 30 ans	NS	NS	NS	NS
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	NS	NS	NS	NS
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	NS	NS	NS	NS
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	6	6	40	20
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	12	4	65	45
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	4	3	13	2
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	13	4	17	8
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	34	11	42	28
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	19	5	35	29
Autres cas	17	4	57	30
Tous ménages	16	6	42	28

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Pays-Bas

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	10	9	43	37
Personne seule 30-64 ans	33	9	85	43
Personne seule moins de 30 ans	66	54	64	35
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	78	34	87	22
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	40	26	73	26
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	14	9	32	24
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	16	5	79	34
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	14	10	59	41
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	19	9	46	42
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	27	16	41	32
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	27	11	45	32
Autres cas	45	7	39	42
Tous ménages	24	12	58	34

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	7	5	59	52
Personne seule 30-64 ans	31	6	88	48
Personne seule moins de 30 ans	62	40	61	33
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	73	11	91	41
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	32	14	86	27
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	8	4	42	41
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	15	3	79	35
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	10	7	74	46
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	12	5	66	59
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	18	9	50	39
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	20	6	51	40
Autres cas	20	7	76	31
Tous ménages	19	7	67	42

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Autriche

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	33	27	22	17
Personne seule 30-64 ans	21	16	54	29
Personne seule moins de 30 ans	39	33	65	47
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	58	28	57	20
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	22	12	43	29
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	18	14	27	21
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	13	8	42	32
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	18	10	31	25
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	29	10	28	27
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	53	29	31	19
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	18	8	37	34
Autres cas	28	11	31	34
Tous ménages	24	13	35	26

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	11	7	38	27
Personne seule 30-64 ans	16	8	59	38
Personne seule moins de 30 ans	36	29	63	43
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	53	13	55	18
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	16	8	46	30
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	9	6	34	26
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	8	4	59	46
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	11	5	33	27
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	16	4	35	42
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	35	12	33	18
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	12	5	38	36
Autres cas	17	7	34	21
Tous ménages	15	7	41	31

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Portugal

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	52	51	31	29
Personne seule 30-64 ans	47	42	53	39
Personne seule moins de 30 ans	37	22	63	78
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	49	38	62	47
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	31	24	38	32
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	39	37	27	22
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	39	37	27	22
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	12	9	36	35
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	21	17	43	41
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	47	41	46	39
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	23	18	41	36
Autres cas	27	19	40	37
Tous ménages	27	22	40	35

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	41	39	24	22
Personne seule 30-64 ans	44	36	47	34
Personne seule moins de 30 ans	NS	NS	NS	NS
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	45	33	62	44
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	24	17	37	31
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	23	20	27	30
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	26	17	60	39
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	7	7	47	35
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	14	11	51	49
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	33	29	53	43
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	17	11	44	42
Autres cas	19	14	46	39
Tous ménages	19	15	44	37

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Tableaux 18 - Taux et intensité avant et après transferts sociaux par types de ménages

Royaume-Uni

Seuil à 60 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	64	36	34	27
Personne seule 30-64 ans	38	20	74	25
Personne seule moins de 30 ans	46	33	56	41
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	89	54	70	28
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	50	27	60	26
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	39	23	29	19
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	12	7	57	32
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	14	10	68	38
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	21	13	50	21
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	43	24	61	23
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	21	12	50	25
Autres cas	32	22	50	30
Tous ménages	32	19	54	26

Seuil à 50 % de la médiane

Type de ménage	Taux de pauvreté (en % de la population)		Intensité de pauvreté (en % du seuil)	
	Avant	Après	Avant	Après
Personne seule 65 ans et +	52	24	28	25
Personne seule 30-64 ans	35	11	75	28
Personne seule moins de 30 ans	44	27	49	37
Famille monoparentale (avec enfants de moins de 16 ans)	85	39	68	23
Famille monoparentale (avec au moins un enfant de plus de 16 ans)	43	17	61	23
Couple sans enfants (dont une personne au moins de plus de 65 ans)	24	10	29	19
Couple sans enfants (dont deux personnes de moins de 65 ans)	10	5	65	34
Couple, 1 enfant de moins de 16 ans	12	6	69	46
Couple, 2 enfants de moins de 16 ans	15	8	62	16
Couple, 3 enfants et plus de moins de 16 ans	35	14	68	21
Couple, avec au moins un enfant de plus de 16 ans	17	7	55	24
Autres cas	26	12	52	36
Tous ménages	27	12	57	25

Source : Eurostat Panel Communautaire des Ménages Vague 3 (1996), calculs DREES.

Bibliographie

CHAMBAZ C., « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Études et Résultats*, n° 66, DREES, juin 2000.

CHAMBAZ C., « Les jeunes adultes en Europe », *Études et Résultats*, n° 90, DREES, novembre 2000.

COHEN-SOLAL M., MARLIER E., « Les transferts sociaux en Europe et leurs effets redistributifs dans l'UE », *Statistiques en bref, Eurostat, thème 3, 9/2000*.

COHEN-SOLAL M., LOISY C., « Transferts sociaux et pauvreté en Europe », *Études et Résultats*, n° 104, DREES, Février 2001.

ESPING-ANDERSEN G., « Quel Etat-providence pour le XXIème siècle ?, Convergences et divergences des pays européens », *Esprit*, 2001.

SEN A., « *On Economic Inequality* », Oxford, Clarendon Press, 1973.

SEN A., « *Poverty : an ordinal approach to measurement* », *Econometrica*, 1976.

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Rapport 2000, La Documentation française.